



Le présent rapport annuel couvre l'exercice financier 2021–2022 (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)
Publié par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, Cambridge Bay, au Nunavut
© Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, 2022

Contents

Notre mission, notre vision	ii
Notre mandat, nos valeurs	iii
Message de la présidente	1
Commission	2
Personnel	6
Examen préalable	14
Examen approfondi	16
Surveillance	18
Accomplir notre mission	30
Conférences et ateliers	32
Rapport des vérificateurs indépendants	34

Notre mission

protéger et promouvoir le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut dans le cadre de nos travaux.

Notre vision

être un chef de file dans l'évaluation des répercussions en incorporant l'Inuit Inuit Qaujimajatuqangit/Qaujimaningit et en encourageant la participation publique.

Notre Mandat Nos valeurs

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER) a été établie le 9 juillet 1996 à titre d'institution gouvernementale créée en vertu de *l'Accord du Nunavut*, inscrite dans un système intégré de gestion de ressources pour le nouveau Territoire établi du Nunavut. La CNER a pour mandat d'évaluer les potentielles répercussions des projets d'aménagement dans la région du Nunavut, avant l'approbation requise des organismes d'autorisation. En faisant appel au savoir traditionnel et aux des méthodes scientifiques reconnues, la CNER examinera les répercussions biophysiques et socioéconomiques des propositions, formulera des recommandations et prendra des décisions quant aux projet pouvant être réalisés. Le mandat et les responsabilités de la CNER sont détaillés dans la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*.

Les valeurs de la CNER :

- **Les contributions de toutes les parties**, incluant les intervenants, le gouvernement et les organisations inuites, le public, l'industrie, les membres de la Commission et le personnel.
- **L'intégrité du processus d'évaluation des répercussions**
- **La coopération et la collaboration** avec les parties prenantes externes pour faciliter des évaluations de répercussions efficaces et opportunes.
- **La transparence et l'imputabilité.** Les membres du Conseil de la Commission et le personnel sont responsables auprès de la population du Nunavut, du gouvernement, des parties prenantes externes et de l'industrie.
- **L'exactitude et la cohérence** de nos prévisions, recommandations et décisions ainsi que nos communications en général.
- **La souplesse dans notre fonctionnement et nos procédures** pour réagir aux conditions environnementales évolutives sans compromettre l'intégrité.
- **Inuit Qaujimajatuqangit/Qaujimaningit et l'utilisation de l'Inuktitut et de l'Inuinnaqtun**
- **Les membres de notre Commission et notre personnel;** leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités; sans oublier leur constant professionnalisme et dévouement envers la CNER et son mandat.
- **Le respect de tous les participants aux processus de la CNER**
- **Le développement durable** qui profite à tous les Nunavummiut
- **L'objectivité** qui conduit à de justes et objectives prises de décision, exemptes de conflits d'intérêts.



Message

Message de la présidente

Je suis heureuse de présenter le rapport annuel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour l'exercice financier 2021-2022 : du 1er avril 2021 au 31 mars 2022. La Commission a pour mission de protéger et de promouvoir le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut dans le cadre de ses travaux établis en vertu de l'Accord du Nunavut et de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN). À cause de la pandémie de la COVID-19, les Nunavummiut ont vécu une autre année particulièrement difficile. À l'instar de toutes les organisations, les activités de la CNER ont été continuées à être directement touchées par la rapide application des ordonnances de santé publique, notamment les restrictions de voyage, les fermetures de bureaux et d'écoles à travers le Nunavut. Au cours de cet exercice financier, d'autres activités planifiées ont encore été directement affectées comme les réunions publiques, les visites de sites et autres événements. Mais la CNER a réussi à faire progresser ses travaux et à programmer des audiences publiques et autres réunions nécessaires. Elle a continué à aider ses employés à travailler à domicile et à effectuer leurs tâches au bureau chaque fois qu'il est possible d'en assurer la sécurité requise. Un soutien supplémentaire a été accordé au personnel pour terminer les travaux à domicile, maintenir un contact permanent avec les promoteurs et organiser les réunions publiques nécessaires avec l'approbation du Médecin-chef conformément aux ordonnances de santé publique.

Je suis fier du travail accompli par mes collègues du Conseil et par notre personnel. Nous nous préparons activement à une autre année toute aussi intense qu'occupée. Nous attendons avec impatience la fin officielle de la pandémie de la COVID-19. Nous nous réjouissons d'être membres du Conseil du milieu marin du Nunavut, de travailler avec nos collègues d'autres institutions publiques afin de conseiller le gouvernement sur les questions touchant le milieu marin et de lui faire des recommandations. En plus de retracer les activités de la CNER, ce rapport annuel détaille les efforts déployés par la CNER pour faire progresser les importants travaux du Conseil avec notre budget limité.

J'espère que vous trouverez ce rapport annuel tout aussi informatif qu'utile. Les membres de notre personnel sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser; n'hésitez pas à communiquer avec eux directement par téléphone au 1-866-233-3033, sans frais, ou par courriel à l'adresse générale info@nirb.ca. En outre, nous mettons constamment à jour notre registre public en ligne, qui se trouve sur notre site Web au www.nirb.ca.



Marjorie Kaviq Kaluraq
Présidente | Commission du Nunavut
chargée de l'examen des répercussions

Commission

Structure de la Commission

La Commission est composée des membres suivants :

- quatre membres nommés par le gouvernement du Canada sur proposition d'une organisation inuite désignée;
- deux membres directement nommés par le gouvernement du Canada;
- deux membres directement nommés par le gouvernement du Nunavut;
- un(e) président(e) nommé(e) par le gouvernement du Canada en consultation avec le gouvernement du Nunavut sur proposition des membres de la Commission.



Membres du Conseil en 2021-2022

Marjorie Kaviq Kaluraq

Présidente (nommée par le GN)

Son mandat expire le 27 février 2026

Kaviq s'est jointe aux membres de la Commission en février 2010. Elle réside à Baker Lake où elle enseigne le Programme de formation des enseignants au Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle détient un Baccalauréat ès sciences avec distinction en environnement et richesses naturelles de l'université Trent à Peterborough où elle suit actuellement des cours de maîtrise en éducation. Elle est une Jane Glassco Northern Fellow de la Gordon Foundation. Cette infatigable bénévole a participé à divers projets à Peterborough ainsi qu'au Nunavut, notamment en tant que membre du Joamie After School Program. Kaviq participe aussi en tant que juré bénévole au Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada. Kaviq parle l'anglais et l'inuktitut. Elle est actuellement la vice-présidente du Conseil de la CNER.

Catherine Emrick

Membre du Conseil (nommée par RCAANC)

Son mandat expire le 23 mai 2024

Catherine a été nommée à la Commission en 2018. Elle a grandi au Manitoba, puis a déménagé à Calgary, en Alberta, pour commencer sa carrière, et y réside toujours avec son conjoint Ivan. Elle s'est intéressée au nord du Canada dans le cadre de sa pratique du droit environnemental, administratif et réglementaire au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest avec William Tilleman, qui est maintenant



juge. Catherine est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary, et est membre émérite et membre à vie de Comptables professionnels agréés et détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a siégé au conseil national de Comptables professionnels agréés pendant la fusion de la profession de comptable au Canada, et est membre du conseil d'une société privée d'investissement hypothécaire en Alberta.

Uriash Puqiqnak

Membre du Conseil (nommé par RCAANC)
Son mandat a expiré le 16 octobre 2021

Uriash a été nommé au Conseil en 2018 et exerce actuellement son premier mandat. Sculpteur expérimenté de saponite, c'est un ancien politicien municipal et territorial. Il a déjà été maire de sa ville natale Gjoa Haven et également membre de la première Assemblée législative du Nunavut, de 1999 à 2004. Pendant son mandat, il a exhorté le gouvernement territorial à développer de meilleurs programmes pour promouvoir l'art inuit et décourager la pénétration de sculptures de contrefaçon sur le marché de l'art. Uriash est un sculpteur renommé dont les œuvres sont exposées à travers le Canada; qui sur le marché. Il figure dans le livre *Keeping Our Stories Alive: The Sculpture of Canada's Inuit* et a été nommé Membre de l'Ordre du Canada le 29 juillet 2005.

Phillip (Omingmakyok) Kadlun

Vice-président (nommé par le GN)
Son mandat expire le 3 mars 2025

Philip est né dans la région d'Umingmaktok et a grandi à Bay Chimo. Il s'est joint à la Commission en 2009. Il a été président des organisations de chasseurs et de trappeurs d'Umingmaktok et de Kugluktuk. Il réside actuellement à Kugluktuk, où il contribue à la collectivité par la chasse et en tant que bénévole en recherche et en sauvetage. M. Kadlun parle anglais et inuinnaqtun.

Albert Ehaloak

Membre du Conseil (nommé par le GN)
Son mandat expire le 30 juin 2023

Il est né sur le site du Réseau d'alerte avancé (Réseau DEW), à l'extérieur de Cambridge Bay où il a vécu jusqu'en 2016, pour déménager ensuite à Iqaluit. Il est diplômé du Collège de l'Arctique du Nunavut avec une attestation de réussite dans le programme d'écotechnologies. Albert a siégé à plusieurs conseils et travaillé auprès d'organisations bénévoles en tant que président, vice-président, membre régulier; il a présidé des réunions communautaires, des audiences publiques et des séances sur la réforme législative. Albert a intensément voyagé au Nunavut dont il a visité la plupart des collectivités pour son travail et avec plusieurs conseils. Grâce à son éducation et à sa vie sur le terrain ainsi qu'à son expérience professionnelle, il a réussi à établir un équilibre entre le mode de vie actuel et le mode de vie traditionnel. Il respecte le savoir traditionnel qui lui a été transmis et estime que le bénévolat et le don de soi sont de très importantes composantes de la culture inuite. Il s'est engagé à représenter les intérêts des Inuits.

Allen Maghagak

Membre du Conseil

(nommé par NTI et RCAANC)

Son mandat expire le 23 février 2023

Allen s'est joint à la Commission en janvier 2010 et il exerce actuellement son deuxième mandat. Il demeure actuellement à Ottawa, mais considère toujours Cambridge Bay comme son chez-soi. Allen a siégé au conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut; il a œuvré comme négociateur en chef de l'*Accord du Nunavut* et a été directeur général de l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut. Il a également participé aux négociations pour la Fédération Tungavik du Nunavut. Il a fait ses études à Yellowknife; Bien qu'il demeure actuellement à Ottawa, il considère Cambridge Bay comme son chez soi. Allen est un traducteur/interprète expérimenté en Inuinnaqtun (sa langue maternelle) et en anglais.

Henry Ohokannoak

Membre du Conseil (nommé par NTI et RCAANC)

Son mandat expire le 22 juillet 2023

C'est en 2005 qu'Henry a été nommé au Conseil pour la première fois. Il en est maintenant à son troisième mandat. Il réside à Cambridge Bay depuis 56 ans et il y a travaillé pendant 26 ans comme traducteur/interprète à la pige. Il était charpentier au préalable. Il détient une certification dans plusieurs métiers. Henry s'est lancé en politique en 1974 en tant que président du Conseil d'établissement puis, plus tard, en tant que maire-adjoint. Dans les années 1980, Il a exercé deux mandats à titre de membre du Conseil de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest; Il a siégé à de nombreux autres conseils et à des organismes. Il parle l'Inuinnaqtun, sa langue maternelle, ainsi que l'anglais.

Guy Alikut

Board Member (Appointed by NTI & CIRNAC)

Son mandat expire le 8 juin 2024

Guy a été initialement nommé par la Commission en mars 2011. Il possède une riche expérience de la vie, notamment en tant que membre des Chambres de commerce d'Arviat et du Keewatin, maire d'Arviat et membre du conseil d'administration de plusieurs organisations. Il a été commissaire de la Commission d'établissement du Nunavut et président de trois entreprises privées. Guy a vécu toute sa vie à Arviat. Il parle l'anglais et l'inuktitut.

Madeleine Qumuatuq

Membre du Conseil (nommé par NTI et RCAANC)

Son mandat expire le 22 mars 2024

Elle est originaire de Pangnirtung et y demeure toujours, hameau où sa famille s'est ancrée dans une tradition de capitaines et de chasseurs de baleines boréales qui se poursuit toujours de nos jours. Artiste aimant la peinture, la broderie et le volleyball, elle parle et écrit couramment en inuktitut et en anglais. Madeleine était précédemment présidente du Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut, membre du conseil d'administration de Nunavut Tunngavik Incorporated, de Nunavut Broadband et du Conseil du développement social du Nunavut, ainsi que membre fondatrice de l'Iqaluit Diversion Program for victims of crime. Elle est maintenant fière de siéger à la Commission afin d'assurer la protection de l'environnement et des eaux du Nunavut pour les générations futures, y compris ses enfants et ses petits-enfants.

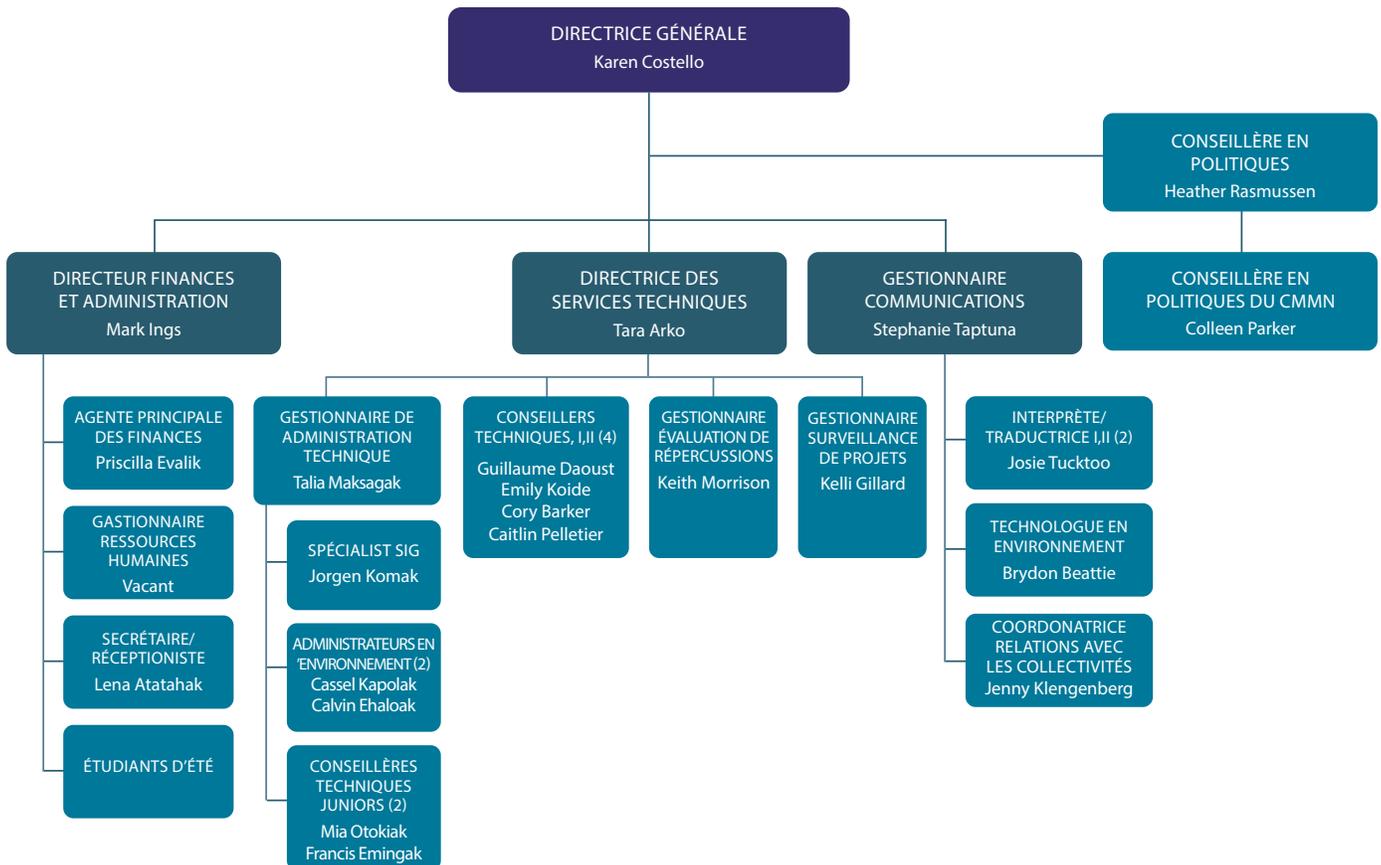




Personnel

Le personnel de la CNER en 2021-2022

Le personnel de la Commission est réparti dans quatre services mentionnés ci-après. Ses 25 membres relèvent du directeur général qui sert d'agent de liaison entre le Conseil et son personnel.





LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2021, le personnel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions avait accumulé un total de 169.7 années de service.

Quel(le) est l'employé(e) de la CNER qui, en 2021, a participé avec 39 autres jeunes du Canada, au programme Portail Océan?

Indice en page 11.

Direction générale



Karen Costello | Directrice générale

Karen, géologue agréée, a quitté le Manitoba en 2005 pour se rendre dans le Nord afin de travailler pour le gouvernement fédéral. Après 12 années passées à Iqaluit et 3 autres années à Yellowknife, elle est entrée à la CNER en 2020 en tant que directrice générale. Karen est très connue pour avoir représenté RCAANC aux audiences de la CNER et à ses procédures techniques. Profitant des longues périodes de clarté, Karen aime cultiver des plantes à fleurs et des herbes aromatiques sur le rebord de ses fenêtres. Elle se lance dans des projets de tricot et de crochet lorsque le ciel s'assombrit; vous pourrez aussi, à l'occasion, la trouver en train d'arbitrer des compétitions de curling. 867-983-4608, kcostello@nirb.ca



Heather Rasmussen | Conseillère principale en politiques

Heather est titulaire d'une maîtrise en évaluation environnementale et a déménagé à Cambridge Bay en octobre 2013 pour se joindre à la Commission en tant que conseillère technique. En 2016, elle est devenue conseillère en politiques et chargée de coordonner les contributions du personnel de la Commission aux initiatives du Conseil du milieu marin du Nunavut, et de travailler sur l'évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin et du détroit de Davis. Elle aime vivre à Cambridge Bay et, autant que possible, aime se promener en plein air avec sa famille. 867-983-4606, hrasmussen@nirb.ca



Colleen Parker | Conseillère en politiques du CMMN

Colleen détient un diplôme de premier cycle en biologie environnementale ainsi qu'une maîtrise ès sciences en géographie de l'université Guelph, axée sur la sécurité alimentaire des Inuits. Elle s'est jointe à la CNER en 2019 en tant que conseillère en politiques du CMMN afin d'appuyer la mise en vigueur du Plan stratégique 2018-2023 du CMMN et de contribuer à l'élaboration des recommandations que le Conseil soumettra au gouvernement sur toutes les questions touchant les aires marines du Nunavut. Elle apporte son expertise en navigation maritime et en aires marines de conservation, ayant passé quatre ans à vivre et à travailler en conservation du milieu marin à Inuvik, TNO, tout en se concentrant sur la planification spatiale marine, la planification des aires marines protégées et les corridors de navigation à faible impact. Elle a également travaillé auprès du gouvernement fédéral à Ottawa et est actuellement basée à Cambridge Bay. Elle est passionnée de plongée sous-marine, de randonnées et de lecture. 867-777-1024, cparker@nirb.ca

Service des communications



Stephanie Taptuna | Gestionnaire des communications

Stephanie Taptuna a grandi à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest et est retournée dans le Nord en 1996. Elle a déménagé à Cambridge Bay en 1997 pour y faire ses études secondaires et y réside toujours. Stephanie est titulaire d'un diplôme en administration de bureau du Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle s'est jointe à la Commission en septembre 2013 à titre d'administratrice de l'environnement; en 2016, elle a quitté les services techniques pour entrer au service des communications en tant que coordonnatrice des relations avec les collectivités. En décembre 2017, elle a été promue au poste de gestionnaire des communications. Lorsqu'elle n'est pas au travail, elle aime suivre la migration annuelle de l'omble chevalier dans les lacs environnants, les rivières et l'océan avec sa famille. 867-983-4610, staptuna@nirb.ca



Josie Tucktoo | Traductrice/interprète

Josie est originaire de Taloyoak, Nunavut. Elle occupe depuis 2005 le poste de traductrice/interprète de la CNER. Elle parle couramment l'Inuktitut, un peu l'Inuinnaqtun et comprend un peu le français. Elle possède une très grande expérience en interprétation simultanée et a fait ses preuves dans l'industrie de la traduction et de la localisation. Elle possède des compétences en communication interculturelle, en linguistique, en traduction, en rédaction et en prise de parole en public. Josie s'adonne au tricot, à la photographie, à l'art et à la couture ainsi qu'à la pêche au printemps. 867-983-4614, jtucktoo@nirb.ca



Brydon Beattie | Technologue en environnement

Brydon est originaire de Winnipeg, MB. Il parle anglais et s'apprête avec sa conjointe à apprendre l'Inuinnaqtun. Dans le cadre de ses fonctions de technologue en environnement, Brydon est chargé de maintenir le site Web de la CNER et celui du Conseil du milieu marin du Nunavut, de s'occuper de l'équipement de sonorisation et d'interprétation, de traiter les demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels et d'aider les services techniques à vérifier les informations ainsi qu'à enrichir la base de données du registre public. Brydon a suivi de nombreux cours en HTML/CCS (développement de sites Web) et compte plus de vingt (20) ans d'expérience en sonorisation. Vous trouverez aussi Brydon au Hall où se produisent les groupes musicaux qui viennent jouer en ville. Car pendant ses loisirs, il s'occupe de mixer ou d'enregistrer leurs spectacles. 867-983-4623, bbeattie@nirb.ca

Service des finances et de l'administration



Mark Ings | Directeur des finances et de l'administration

Mark, s'est joint à la Commission en février 2011 en tant que directeur des finances et de l'administration. Originaire de Morinville, en Alberta, il apporte une expérience exhaustive du secteur bancaire ayant occupé pendant, douze ans, d'importants postes dans les finances d'entreprise. Il détient plusieurs titres, notamment ceux de PFA, CCVM, CMA, finances d'entreprise et administration des affaires. Mark joue un rôle actif dans la collectivité de Cambridge Bay et adore ce que le Nord a à offrir. Il a trois merveilleux enfants à Edmonton et est fier de considérer Cambridge Bay comme son chez-soi. 867-983-4602, mings@nirb.ca



Priscilla Evalik | Agente principale des finances

Priscilla (Ovik) est originaire de Bathurst Inlet et de Bay Chimo; elle a déménagé à Cambridge Bay à l'âge de dix ans pour aller à l'école. Elle s'est jointe à la Commission en 2007 en tant que commis aux finances. Elle a progressé ensuite jusqu'au poste d'agente principale des finances. À ce titre, elle gère la saisie des données, la paie, les comptes créditeurs, les comptes clients et la vérification. Elle a des notions de base en Inuinnaqtun. Ovik travaille dans les finances depuis 1995, lorsqu'elle a débuté auprès du gouvernement du Nunavut. 867-983-4604, pevalik@nirb.ca



Lena Atatahak | Secrétaire/réceptionniste

Lena est née à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle travaille à la Commission depuis 13 ans en tant que secrétaire-réceptionniste et parle l'inuinnaqtun et l'anglais. Elle a pour principales fonctions d'offrir un accueil souriant et chaleureux aux visiteurs, de répondre au téléphone et donner aux gens le sentiment d'être les bienvenus. Elle s'évertue à agir avec professionnalisme et adore rencontrer les résidents d'autres collectivités du Nunavut. Pendant ses loisirs, elle aime jouer aux fléchettes et participer à des fêtes. 867-983-4600, latatahak@nirb.ca

Services techniques



Tara Arko | Directrice des Services techniques

Tara travaille dans les Services techniques de la Commission depuis 2009. À l'heure actuelle elle en coordonne les activités en tant que directrice. Elle est tombée amoureuse du Nord en s'occupant d'une station météorologique, un emploi saisonnier qu'elle assumait à Kasba Lake, où elle résidait également. Après avoir obtenu un baccalauréat en agriculture de l'Université de la Saskatchewan (majeure en sciences végétale et mineure en science des sols), Tara a acquis de l'expérience dans la gestion de projets et du personnel en travaillant auprès d'organismes à but non lucratif et de la Ville d'Edmonton, au Muttart Conservatory. Outre son travail à la Commission, elle aime se rendre dans les collectivités éloignées et trouver de nouvelles façons de faire pousser des plantes dans le climat arctique. 867-983-4611, tarko@nirb.ca



Keith Morrison | Gestionnaire, Évaluation des répercussions

Keith était dans les Forces armées canadiennes avant d'obtenir son baccalauréat en géologie de l'université du Nouveau-Brunswick et de travailler comme géologue minier. Il a déménagé à Cambridge Bay en 1998 où il a travaillé pendant 17 ans pour le Lands and Resources Department de la Nunavut Tunngavik, d'abord comme géologue administratif puis plus tard comme conseiller principal en minerais, pétrole et gaz. Après un bref passage dans l'industrie minière en tant que consultant, il s'est joint à la CNER en avril 2017. Il est également Chef des pompiers de Cambridge Bay, s'occupant des Incendies et des interventions médicales d'urgence pour la collectivité. Pendant ses loisirs, il produit des illustrations graphiques en 3D; il aime lire, écrire et éditer des livres de fiction. Keith est bilingue en anglais et en Français. , 867-983-4617 kmorrison@nirb.ca



Kelli Gillard | Gestionnaire, surveillance des projets

Originaire de Yorkton, en Saskatchewan, Kelli détient un baccalauréat en sciences environnementales de la Terre de l'Université de la Saskatchewan, en plus d'être à la fois membre de l'Institut des Agrologues de la Saskatchewan et de celui de l'Alberta. Avant de se joindre à la Commission en 2009 en tant que conseillère technique, Kelli a travaillé pendant huit ans sur le terrain dans le domaine de la consultation environnementale dans diverses disciplines, et a rédigé des rapports pour divers projets en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle a obtenu sa Désignation de superviseure et complète en ce moment un certificat en restauration écologique à l'Université de Victoria. En 2016, Kelli a été promue au poste de gestionnaire, Surveillance des projets. Dans ses fonctions, elle travaille avec les agents de surveillance à l'élaboration d'un solide programme de surveillance des projets requérant un certificat au Nunavut. Dans ses temps libres, elle revendique pour l'éducation et agit comme bénévole auprès de l'Association de hockey mineur de Cambridge Bay ainsi qu'après d'autres organismes locaux ayant besoin d'un coup de main. Avec sa famille qui comme elle adore le Nunavut, elle se promène le plus souvent possible sur le Nuna afin d'aller pêcher, de faire de la -photographie et du quad. 867-983-4619, kgillard@nirb.ca



Guillaume Daoust | Conseiller technique II

Guillaume a grandi à Montréal et s'est joint à la CNER en novembre 2020. Il détient un diplôme en Génie construction de sa ville natale et a effectué son premier mandat de coopérant international en Mongolie, avec Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC). Il a travaillé en collaboration avec une école technique et une compagnie privée pour perfectionner et échanger des capacités sur les défis techniques et environnementaux. De retour au pays, il a passé un bac en sociologie, se concentrant sur des sujets économiques et environnementaux. Après avoir obtenu son deuxième diplôme, il est reparti en coopération internationale avec un mandat de Jeunesse Canada Monde qui l'a amené en Bolivie où il a travaillé avec une école technique comme assistant en capacité environnementale. Guillaume parle anglais, français et espagnol et s'intéresse à l'apprentissage de nouvelles langues. Pendant ses loisirs, il aime le sport, le yoga, la musique et les activités de plein air, et parfois il aime tout simplement se détendre. 867-983-4609, gdaoust@nirb.ca



Cory Barker | Conseiller technique I

Cory a grandi à North Bay, en Ontario et il s'est joint à la Commission en novembre 2018. Il a obtenu son baccalauréat ès sciences dans sa ville natale puis est allé passer sa maîtrise à Ottawa. Il est bilingue, français/anglais et possède de vastes connaissances en recherche écologique. Il a travaillé sur divers projets depuis la dynamique des populations d'ongulés dans le parc national du Gros-Morne à Terre-Neuve (en collaboration avec Parcs Canada) jusqu'à l'écologie de la pollinisation des orchidées endémiques dans le nord de l'Ontario, en passant par l'étude de l'impact de l'urbanisation sur les services de pollinisation et la santé des populations de pollinisateurs à Ottawa (Ontario). En dehors du travail, il se consacre à la lecture, à la chasse, à la pêche et à l'exploration du Nuna avec sa conjointe. 867-983-4607, cbarker@nirb.ca



Emily Koide | Conseillère technique I

Emily a débuté en octobre 2019 en tant que conseillère technique I. Elle est originaire de Victoria, Colombie britannique mais a obtenu son baccalauréat ès sciences en Nouvelle-Écosse, où elle a eu la possibilité d'effectuer des recherches sur la santé des systèmes aquatiques autour de la région de Halifax ainsi que de voyager jusqu'au Honduras pour étudier les effets d'un champignon invasif. De retour à Victoria, elle a poursuivi ses études jusqu'à l'obtention d'une maîtrise en biochimie en travaillant sur des projets de génétique environnementale et en étudiant les effets de la température ou des produits chimiques aquatiques sur le développement des grenouilles. Elle parle anglais et un peu français et elle désire apprendre l'Inuktitut. Pendant ses loisirs, elle aime lire, bricoler et partir à la recherche de nouvelles aventures. 867-983-4612, ekoide@nirb.ca



Caitlin Pelletier | Conseillère technique I

Caitlin est née et a grandi dans le sud de l'Alberta où a fleuri sa passion pour le caractère multidisciplinaire des sciences de l'environnement. Caitlin est arrivée à Cambridge Bay en septembre 2021 pour se joindre à la CNER en tant que conseillère technique. Elle parle anglais, sa langue maternelle. Elle détient un baccalauréat en sciences de l'environnement de l'université de Lethbridge. Elle a fait des études indépendantes en analyse élémentaire de la trajectoire des éléments nutritifs et en quantification de l'activité microbienne du sol. Elle terminera sa maîtrise en pratique environnementale à la Royal Roads Université en 2022. Lorsqu'elle ne travaille pas, Caitlin adore explorer les aires naturelles, faire du kayak, lire, jardiner et visiter sa famille. 867-983-4603, cpelletier@nirb.ca



Talia Maksagak | Gestionnaire, Administration technique

Talia a grandi à Cambridge Bay et a obtenu un diplôme de l'école secondaire Kiilnik, classe de 2011. Elle s'est jointe à la CNER en décembre 2016 en tant que conseillère technique junior. Talia supervise les communications qui arrivent aux Services techniques et qui en sortent. Elle oriente les requêtes et gère le flux d'information inhérent aux examens préalables, aux examens approfondis et aux programmes de surveillance. Talia a deux enfants, (un garçon et une fille) et deux animaux de compagnie (un chat et un chien). Quand elle ne travaille pas, Talia adore passer du temps avec sa famille et se promener sur le territoire. 867-983-4627, tmaksagak@nirb.ca



Jorgen Komak | Spécialiste en SIG

Jorgen est né et a grandi à Kangikhoayok (Daniel Moore Bay), à l'ouest d'Umingmaktok, où son grand-père et sa famille immédiate demeuraient à longueur d'année. À cette époque, Bathurst Inlet (Kingoak) était un poste de traite et sa famille s'y rendait pour y acheter des produits d'épicerie. Avant de déménager à Cambridge Bay pour travailler à la Commission, Jorgen a travaillé comme gestionnaire des terres à la Kitikmeot Inuit Association (KivIA) à Kugluktuk. Pendant qu'il était à l'emploi de la KivIA, il a suivi un programme de technologie en environnement comportant des cours de SIG (systèmes d'information géographique), ce qui est ensuite devenu le principal centre d'intérêt de sa carrière. Il a commencé à travailler pour la Commission dès sa création en 1996 en tant que spécialiste des SIG, et y est demeuré depuis ce temps, ayant aussi assumé le rôle de conseiller technique, responsable de bon nombre des fonctions informatiques de la Commission. Son premier poste était celui de spécialiste en SIG. Quelques années plus tard, il est devenu conseiller technique pour aider à atténuer la charge de travail du très petit nombre de conseillers techniques travaillant pour la Commission à ce moment-là. Il parle anglais et Inuinnaqtun (écrit et oral). 867-983-4613, jkomak@nirb.ca



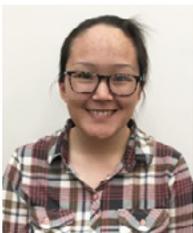
Mia Otokiak | Conseillère technique junior

Mia est née et a grandi à Cambridge Bay, Nunavut, et est diplômée de l'école secondaire Kiilnik, classe 2014. Mia s'est jointe à la CNER en octobre 2016 en tant que conseillère technique junior. **Elle assume actuellement le rôle de mentor pour jeunes dans le cadre de l'Ikaarvik, un programme qui réunit des chercheurs de l'Arctique et de jeunes Inuits afin de créer un pont entre la science et le savoir traditionnel, pour leur bénéfice réciproque.** Mia siège aussi au conseil de l'administration scolaire de district d'Ikaluktutiak. Pendant ses loisirs, elle aime pêcher, chasser et passer du temps en famille. 867-983-4622, motokiak@nirb.ca



Francis Emingak | Conseiller technique junior

Francis est né et a grandi à Cambridge Bay. Il a également vécu à Kugaaruk pendant plusieurs années. Il s'est joint à l'équipe de la CNER en août 2019 en tant que conseiller technique junior. Il est titulaire d'un diplôme en technologie de l'environnement, décerné en 2017 par le Collège de l'Arctique du Nunavut. Francis a préalablement travaillé dans l'industrie minière à Hope Bay et plus récemment a occupé le poste d'adjoint de recherche au département de géographie de l'université de Calgary. Il sait que son expérience l'aidera à assumer son nouveau rôle de CTJ. Pendant ses loisirs, Francis aime aller chasser, pêcher et camper avec sa famille tout au long de l'année. 867-983-4616, femingak@nirb.ca



Cassel Kapolak | Administratrice en environnement

Cassel est originaire de Bathurst Inlet et a déménagé à Cambridge Bay pour y poursuivre ses études. Elle s'est jointe à l'équipe de la Commission en tant qu'administratrice en environnement en avril 2018. Elle a étudié *l'Accord du Nunavut* et l'histoire inuite à Nunavut Sivuniksavut. Elle aime chasser, pêcher et faire du camping avec sa famille pendant ses temps libres. 867-983-2605, ckapolak@nirb.ca



Calvin Ehaloak | Administrateur en environnement

Calvin Ehaloak est né et a grandi à Cambridge Bay. Il s'est joint à la CNER en octobre 2021 en tant qu'administrateur en environnement. Calvin aime le plein air et a appris très jeune à vivre de la terre. D'où son intérêt pour le secteur de l'environnement. Il a suivi le programme d'écotechnologie dont il a été diplômé en 2020. Il a commencé sa carrière à la Station canadienne de recherche dans l'Extrême Arctique en tant qu'étudiant d'été et a travaillé au Bureau de la conservation du ministère de l'Environnement à Iqaluit pendant deux étés. Pendant ses loisirs, Calvin se consacre au camping, à la chasse avec la famille et les amis. 867-983-4615, cehaloak@nirb.ca

Nouveaux employés

Parmi le personnel entrant cette année Jenny Klengenberg, Caitlin Pelletier et Calvin Ehaloak.

Personnel sortant

Les employés suivants ont quitté la CNER en 2021-2022:

Ellie Adjun | Coordinatrice des relations avec les collectivités, 26 août 2021.

Peter Norman Evalik | Administrateur en environnement, 25 août 2021

Jenny Klengenberg | Coordinatrice des relations avec les collectivités, 7 janvier 2022

Nous souhaitons remercier sincèrement tous les membres du personnel sortant pour leur excellent travail et leur dévouement à l'égard du mandat de la Commission. Nous leur souhaitons la meilleure des chances dans leurs futures entreprises.



Le 10 janvier 2022, nos vies ont été à jamais bouleversées par la perte tragique d'une employée de la CNER, Jenny Klengenberg. Jenny avait déjà travaillé pour la CNER mais ne s'est jointe à l'équipe que tout récemment à titre de coordinatrice des relations avec les collectivités. C'était un rôle fait sur mesure pour elle car avec sa chaleur et sa curiosité, elle mettait rapidement les gens à l'aise. Ses connaissances et son enthousiasme pour les processus et le mandat de mobilisation publique de la CNER étaient contagieux. Nous lui serons à jamais reconnaissants d'avoir eu la chance de travailler avec elle, de la compter parmi les membres de l'équipe de la CNER, d'apprendre à la connaître et de l'aimer comme nous l'avons tous fait. Nous sommes de tout cœur avec la famille et les amis de Jenny et nous continuons à la pleurer.



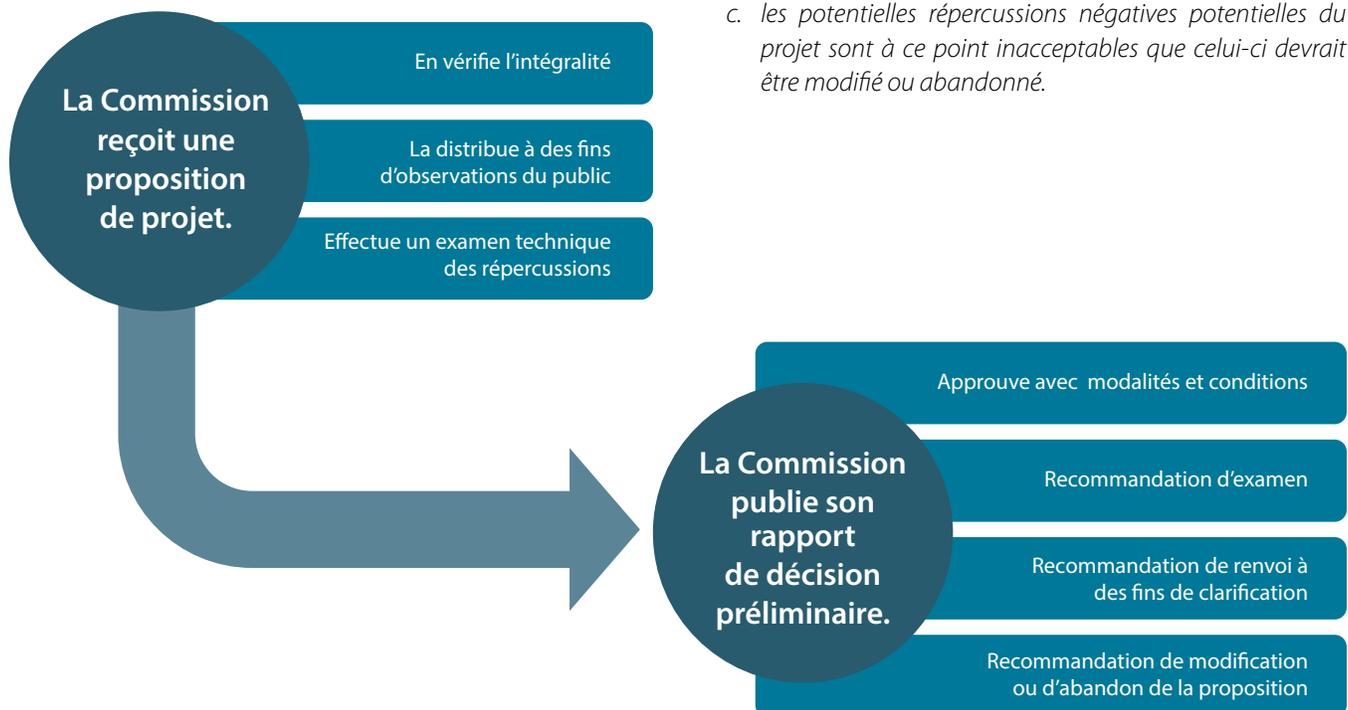


Examen préalable

La Commission procède à des examens préalables des propositions de projet en vertu de l'alinéa 12.4.1 de l'Accord du Nunavut et de la Partie 3 de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN) afin de déterminer si une proposition de projet risque de provoquer d'importantes répercussions et si, par conséquent, elle doit faire l'objet d'un examen environnemental approfondi et complet.

L'examen préalable peut durer jusqu'à 45 jours et, à la fin, la Commission peut prendre l'une des trois décisions suivantes :

- Le projet peut aller de l'avant sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'examen approfondi ; la Commission peut recommander que l'approbation soit sujette à des modalités et conditions spécifiques;*
- le projet doit faire être soumis à l'examen approfondi; la Commission déterminera les questions ou préoccupations particulières qui seront prises en considération au cours de cet examen approfondi;*
- les potentielles répercussions négatives potentielles du projet sont à ce point inacceptables que celui-ci devrait être modifié ou abandonné.*





SAVIEZ-VOUS QUE?

Vous pouvez vous enregistrer pour suivre les projets faisant l'objet d'un examen préalable par la Commission et vous recevrez un avis par courriel lorsque de nouveaux documents seront accessibles.

www.nirb.ca/fr/suivre-des-projets

Évaluations de la CNER : 2021–2022

La CNER examine d'abord les propositions de projets afin de déterminer la nécessité ou non d'un examen préalable; puis, en cernant les répercussions écosystémiques et économiques des projets proposés, elle définit et évalue la portée des incidences régionales. La Commission décide si les propositions de projets doivent aller de l'avant et si c'est le cas, quelles seront les modalités et conditions recommandées aux décideurs gouvernementaux. La CNER doit également établir des programmes de surveillance; dès que les projets ont été soumis aux examens préalables et que leur réalisation a été approuvée, la Commission doit en surveiller les effets et leur conformité aux modalités et conditions émises. La CNER est unique en son genre car, en plus d'être le seul organisme d'évaluation pour tout le territoire du Nunavut (dont la superficie représente 1/5 de la masse terrestre), elle a été chargée d'organiser les examens préalables, les examens approfondis et la surveillance, ce qui confirme son unicité. En effet, dans d'autres ressorts, ces fonctions sont souvent exécutées par des organes externes.

Examens préalables

Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, la CNER a reçu 52 propositions de projets conformément au par. 4, article 12, de l'Accord sur le Nunavut et à l'article 3 de la LATEPN. Parmi ces propositions, 42 étaient de nouveaux projets ou d'importantes modifications aux projets existants, ce qui a amené la

CNER à publier un nouveau rapport de décision d'examen préalable. De plus, deux propositions ont été suspendues au cours de la procédure d'examen préalable et huit ont été parachevées ou retirées du circuit.

Répartition de toutes les propositions de projets reçues par la CNER en 2021-2022 qui ont fait l'objet d'un examen préalable:

20	Recherche
4	Exploration minérale
3	Infrastructure
0	Mines
4	Accès/Baux/Camps
0	Défense
0	Tourisme
5	Carrières
0	Routes/sentier
1	Eaux
5	Autres

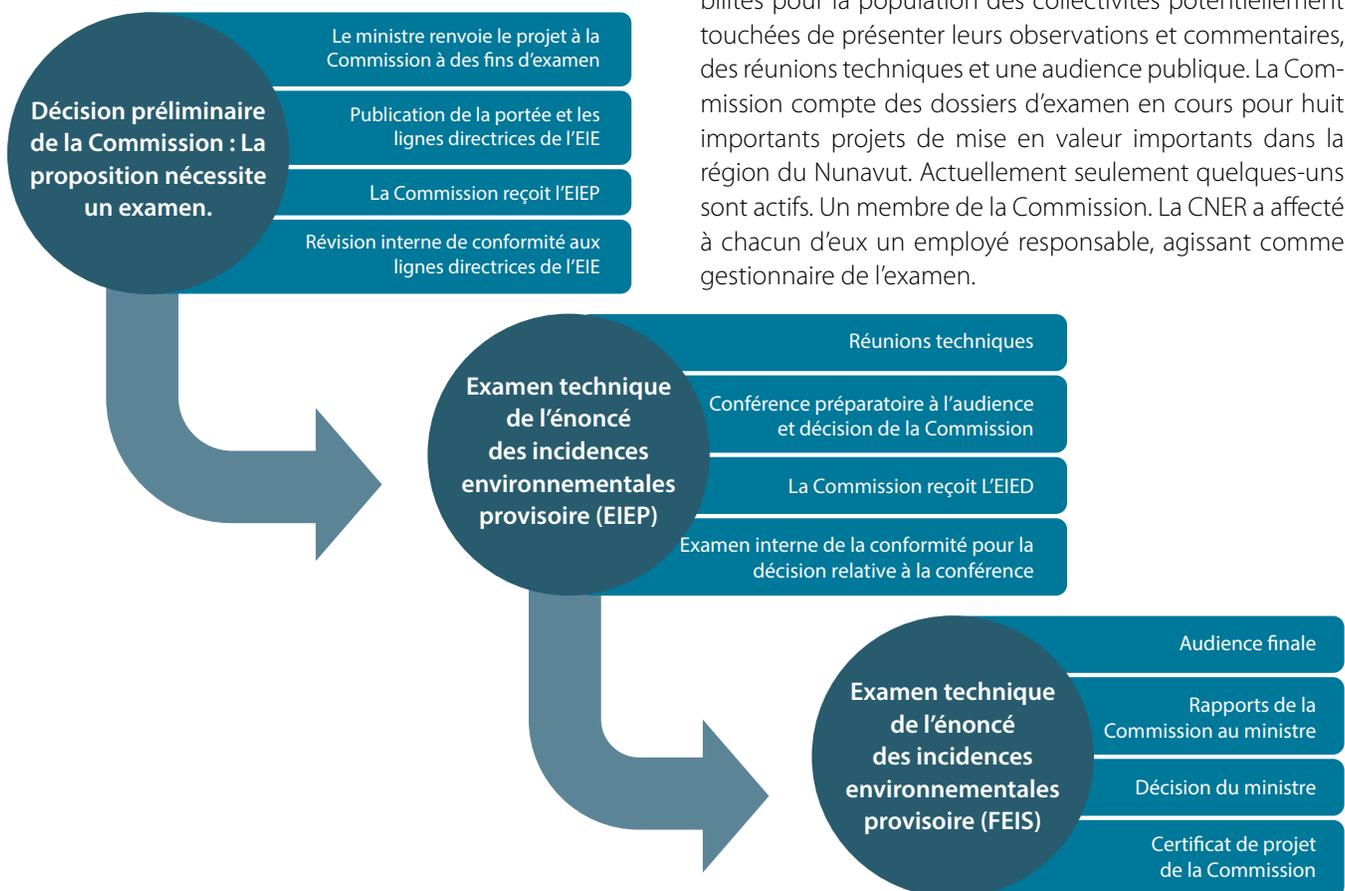
Tous les documents d'informations afférents aux examens préalables, examens approfondis et programmes de surveillance de la CNER sont classés et téléchargés dans un registre public en ligne puis distribués en fonction d'une liste précise de destinataires liés au projet. Pour de plus amples détails sur les projets mentionnés ci-après, consultez le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca.

Examen approfondi

Processus d'examen approfondi

Lorsque l'examen préalable de 45 jours d'une proposition de projet indique que dans la région du Nunavut, cette proposition provoquera de sérieuses préoccupations publiques et pourrait avoir d'importants effets environnementaux négatifs sur l'environnement ou les Nunavummiut,

ou qu'elle intègre des nouveautés techniques aux effets inconnus, le ou les ministres compétents peuvent renvoyer la proposition à la Commission pour un examen complet. Les examens de la Commission peuvent se dérouler sur plusieurs années et comprennent des exigences pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (EIE), de multiples réunions publiques et de nombreuses possibilités pour la population des collectivités potentiellement touchées de présenter leurs observations et commentaires, des réunions techniques et une audience publique. La Commission compte des dossiers d'examen en cours pour huit importants projets de mise en valeur importants dans la région du Nunavut. Actuellement seulement quelques-uns sont actifs. Un membre de la Commission, la CNER a affecté à chacun d'eux un employé responsable, agissant comme gestionnaire de l'examen.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

La Commission est unique car, en plus d'être le seul organisme d'évaluation environnementale sur tout le territoire du Nunavut, elle est également chargée des examens préalables, des examens approfondis et la surveillance.

Examens approfondis

Les dossiers ci-après sont encore à l'étape d'examen approfondi de la CNER. Ils sont néanmoins inactifs depuis les dernières années :

La proposition de projet de route et de port à Bathurst Inlet 03UN114 | The BIPAR Company, Glencore Canada Corporation & Sabina Gold and Silver Corporation

La proposition de projet Hackett River 08MN006 | Glencore Canada Corporation

La proposition de projet Garry Lake 08EN037 | UraVan Minerals Incorporated

Le projet de corridor Izok 12MN043 | MMG Resources Incorporated

La proposition de projet hydroélectrique d'Iqaluit 13UN00 | Qulliq Energy Corporation

Les informations sur ces dossiers sont accessibles sur le registre public de la CNER; on peut y accéder en inscrivant le numéro ou le nom du dossier.

Examens approfondis actifs

Projet de port et de route à Grays Bay

N° de dossier CNER 17XN011 | Kitikmeot Inuit Association

En janvier 2017, la Commission a reçu un renvoi en vue de l'examen préalable de la proposition de la Kitikmeot Inuit Association et du gouvernement du Nunavut concernant

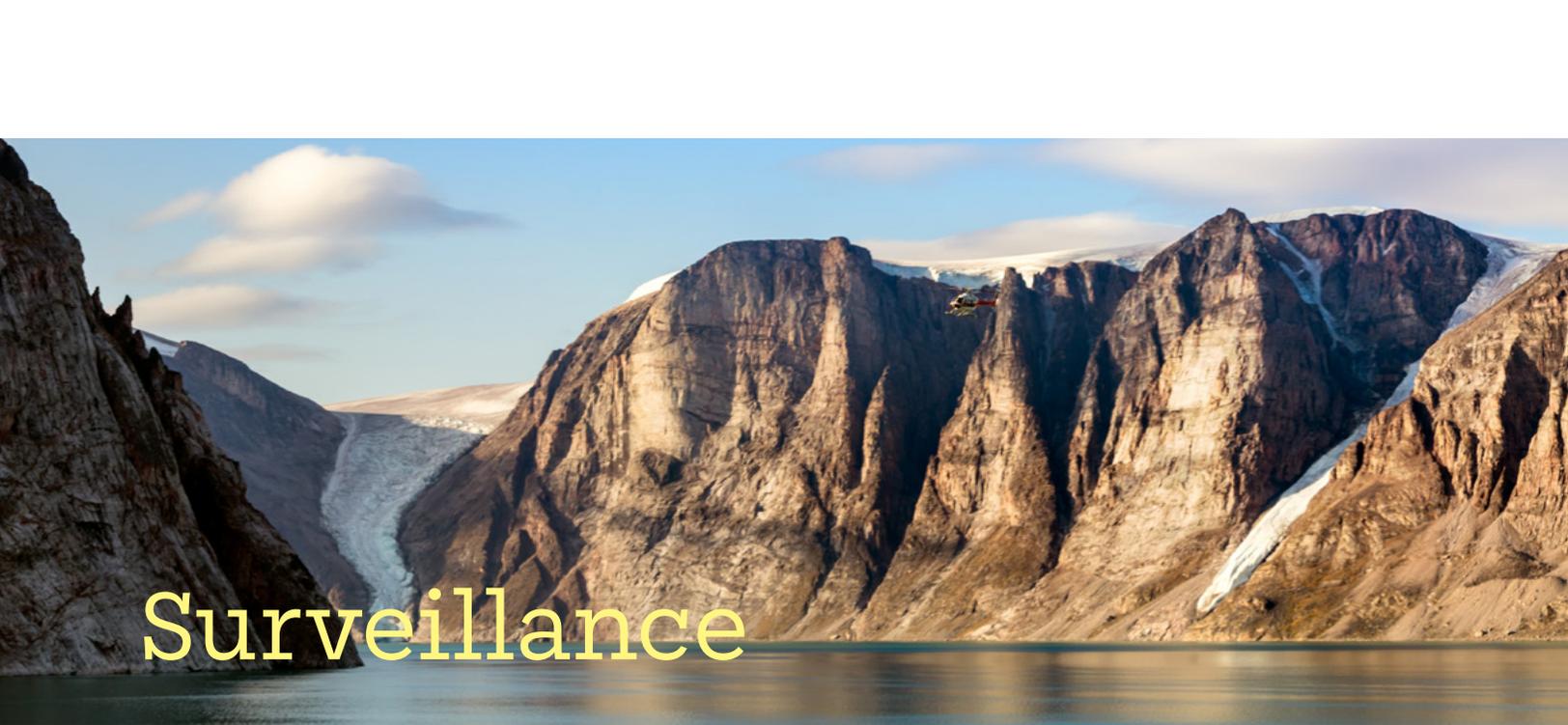
la « construction d'une route et d'un port à Grays Bay ». La Commission a évalué la proposition de projet de route et de port et, en octobre 2017, a délivré un rapport de décision préliminaire recommandant que la proposition de projet de construction d'une route et d'un port à Grays Bay fasse l'objet d'un examen approfondi.

En janvier 2018, les ministres compétents ont renvoyé le projet à la Commission aux fins d'examen approfondi et ont convenu que cinq (5) questions ou préoccupations particulières, relatives à la proposition, énoncées par la Commission dans le rapport de décision préliminaire devraient alors être attentivement examinées attentivement, à savoir : les effets cumulatifs potentiels liés à l'augmentation de l'exploitation minière dans la région de Kitikmeot; les autres projets d'infrastructure de transport; les effets de l'intensification du transport maritime dans la région de Kitikmeot; les répercussions sur la harde de caribous de Bathurst; et les enjeux transfrontaliers. Conformément à la décision des ministres, la Commission a lancé l'examen approfondi de la proposition de projet de construction d'une route et d'un port à Grays Bay.

En plus de la liste de la portée provisoire publiée aux fins de commentaires des parties, la Commission a tenu en mars 2018, dans chacune des cinq (5) collectivités de Kitikmeot, des séances publiques d'établissement de la portée et de préparation des lignes directrices provisoires pour l'élaboration de l'EIE. Des séances supplémentaires ont également eu lieu à Yellowknife et à Inuvik en avril 2018.

Dans une lettre reçue en avril 2018, le GN a averti la Commission qu'il mettait fin à la codirection de la proposition de projet avec la KivIA. En mai 2018, la Commission a reçu la demande de la KivIA de suspendre l'évaluation de la proposition de projet de construction d'une route et d'un port à Grays Bay afin de régler la question du retrait du GN en tant que co-promoteur. En date de mai 2018, l'évaluation de la proposition de projet était suspendue jusqu'à ce que le promoteur relance le processus.

En mai 2021, la KIA demandait par écrit à la CNER de reprendre l'évaluation de la proposition de projet. La CNER a précisé les renseignements requis pour lancer la reprise et, en novembre 2021, a avisé la KIA que sans date précise de l'envoi de ces renseignements, elle ne sera pas en mesure d'aller de l'avant. Le 16 février 2022, la CNER a estimé qu'en l'absence des informations requises pour reprendre l'évaluation et étant donné l'expiration des trois (3) années de la durée de la suspension prescrite dans la LATEPN, l'évaluation du projet était terminée.



Surveillance

Programme de surveillance

L'une des principales fonctions de la Commission, telle qu'énoncée à l'alinéa 12.2.2(e) de l'Accord du Nunavut, consiste à surveiller les projets conformément aux dispositions de la Partie 7 du chapitre 12. Les programmes de surveillance établis en vertu de l'article 12.7.1 visent les objectifs suivants :

- a. *Mesurer les effets pertinents des projets sur les milieux écosystémiques et socioéconomiques de la région du Nunavut;*
- b. *Déterminer si l'utilisation visée des terres ou des ressources est exécutée conformément aux conditions préétablies et, le cas échéant, dans quelle mesure;*
- c. *Fournir les informations de base nécessaires aux organismes chargés d'assurer le respect des conditions des approbations autorisant l'utilisation des terres ou des ressources visées;*
- d. *Évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées dans l'énoncé des répercussions d'un projet.*

Surveillance dans le COVID-19

La pandémie de la COVID-19 a provoqué de nombreux défis pour les Nunavummiut et les Canadiens. La CNER a été obligée de modifier ses pratiques et processus pour pouvoir avancer ses travaux d'évaluation et de surveillance des projets. En élaborant les modifications à ses processus, la CNER a tenu compte des interrogations des collectivités et des participants, notamment quant au risque de poursuivre les processus en toute sécurité pendant la pandémie. La CNER a toutefois reconnu que d'infinis délais de

procédures ou une absence totale de surveillance des projets dotés de certificats l'amèneraient à déroger à ses obligations de fournir des évaluations tout aussi approfondies qu'opportunes, avec recommandations. La CNER a donc élaboré des modifications qu'elle a appliquées à ses processus normalisés afin de veiller à respecter son obligation de maintenir autant que possible un haut niveau de participation de la population, des collectivités, des parties prenantes et du promoteur, tout en préservant la santé et la sécurité de toutes et de tous, collectivités et participants inclus.

Toutes les réunions en présentiel ont été tenues en respectant les ordonnances respectives de santé publique et les propres protocoles de la CNER pour la COVID-19, lesquels ont été examinés, révisés et cautionnés par l'Administrateur en chef de la santé publique du Nunavut. Tous les participants en personne se sont adaptés avec succès à ces nouvelles pratiques et à ces nouveaux processus requis aux fins de conformité aux ordonnances de l'Administration en chef de la santé publique. La CNER tient à souligner leur flexibilité, leur capacité d'adaptation et leur bonne humeur car tous ont trouvé des moyens de collaborer et de contribuer aux évaluations et à la surveillance poursuivies par la CNER en ces temps difficiles et sans précédent.

Les promoteurs ont renvoyé les Nunavummiut dans leurs collectivités où ils sont restés pendant toute la pandémie de la COVID-19; les sites des projets sont restés restreints aux Nunavummiut. Les promoteurs ont instauré des stratégies pour s'assurer que les employés Nunavummiut et leurs col-



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Chaque année, la surveillance de projet effectuée par la CNER inclut des observations sur le site ainsi qu'une rétroaction directe de la collectivité la plus proche. Tous ces renseignements aident la CNER à formuler des recommandations au promoteur et aux parties prenantes.

lectivités soient aidés par des programmes locaux, des dons et d'autres programmes. Au cours de l'année de surveillance 2021-2022, la pandémie de la COVID-19 a continué à restreindre l'accès des Nunavummiut aux sites des projets.

Programmes de surveillance

La mine de diamants Jericho

N° de dossier CNER 00MN059 | Shear Diamonds (Nunavut) Corp.

Le 14 juillet 2004, en vertu de l'alinéa 12.5.12 du chapitre 12 de l'Accord du Nunavut et suite à l'évaluation des répercussions du projet de mine de diamants Jericho de la Tahera Corporation Limited (Tahera), la CNER a délivré le certificat de projet du projet no 002. Le projet Jericho est situé dans l'ouest de la région de Kitikmeot, à environ 430 km au sud-ouest de Cambridge Bay et à 240 km au sud-est de Kugluktuk. Tahera a commencé la construction de la mine en mars 2005, et a pleinement maintenu ses activités minières entre juillet 2006 et janvier 2008, après quoi Tahera a demandé une protection de ses créanciers, citant une insuffisance de fonds pour l'exploitation minière. La mine a alors été gérée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada de l'époque. Elle a ensuite été temporairement fermée jusqu'à son rachat en août 2010 par la Shear Diamonds (Nunavut) Corp. (Shear our le promoteur). Le 23 août 2011, la Commission a délivré la modification no 2 au certificat de projet no 002 au nom de Shear Diamonds (Nunavut) Corp.

Après une période d'exploration et de nouveau traitement de l'empilage du minerai sur le site en octobre 2012, la Shear a mis fin aux activités de la mine Jericho et a avisé que la

surveillance environnementale requise serait suspendue. Suite à d'intenses efforts déployés pour dialoguer avec le promoteur et atteindre la conformité requise aux différentes autorisations de projet, le 22 janvier 2014, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque a déclaré la mine de diamants Jericho abandonnée, autorisant sa Division des lieux contaminés d'assumer officiellement le contrôle des lieux.

Le site minier Jericho demeure temporairement fermé sous la gestion de RCAANC qui a procédé à des activités d'assainissement et de stabilisation du site en 2017 et en 2018 au titre du no. de référence 16UN058 de la CNER. Le projet de stabilisation du site de la mine de diamants Jericho est terminé (Phase 1) et est à présent surveillé dans sa phase 2 par RCAANC, conformément au Plan d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES), années 4 à 10. Les travaux de l'EES incluent la surveillance du couvercle de l'aire de confinement de la kimberlite traitée, la brèche du barrage Ouest, la brèche de la digue du séparateur, la cellule d'endiguement des hydrocarbures pétroliers, la dérivation, l'écoulement et la qualité de l'eau de la fosse C1 à ciel ouvert. Au début de 2020, RCAANC a, dans le but de vérifier la qualité de l'eau à long terme avant d'ajuster le Plan EES en conséquence, ajouté à la dernière année de chaque phase du Plan, des paramètres supplémentaires pour l'eau du lac de la fosse et l'échantillonnage de l'eau des cellules B/C.

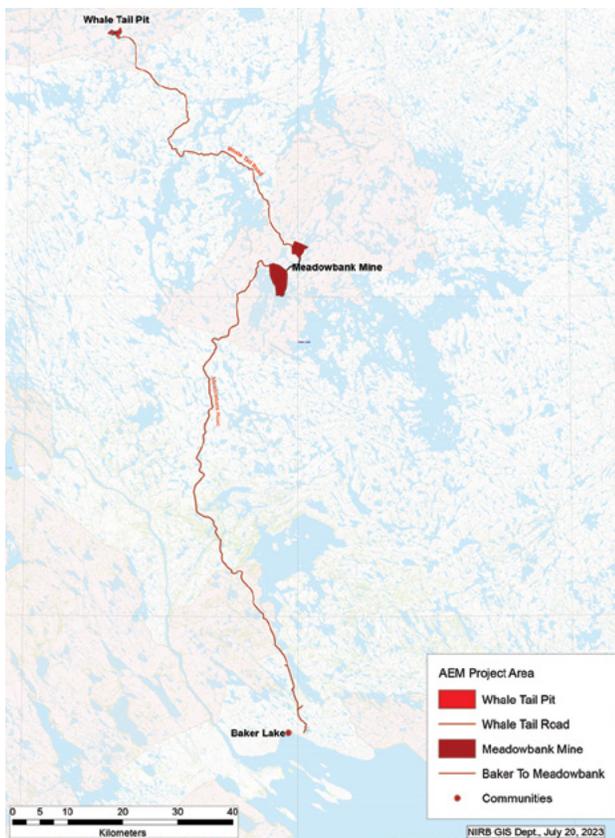
La CNER n'a pu effectuer de visite de site en 2021 à cause de la COVID-19; elle a collaboré avec RCAANC à la rédaction de son rapport de mise à jour du site afin que les parties soient informées des activités de surveillance qui y étaient effec-

tuées. La CNER a toutefois pu organiser une réunion communautaire de mise à jour à Cambridge Bay. La CNER poursuit sa surveillance du site. Pour plus de renseignements concernant le site et la surveillance de la CNER, consulter le Web à l'adresse www.nirb.ca/project/123035

Le projet de mine d'or Meadowbank

N° de dossier CNER 03MN107 | Agnico Eagle Mines Ltd.

En décembre 2006, en vertu de l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré le certificat de projet no 004 pour le projet de mine d'or Meadowbank de Cumberland Resources. Au début de l'année 2007, Agnico Eagle Mines Ltd (maintenant Mines Agnico Eagle Limitée) a acquis les actifs de Cumberland Resources Ltd., notamment le projet de mine d'or Meadowbank, et a commencé la construction des installations minières; elle a coulé son premier lingot d'or le 27 février 2010.



Carte 1 : Sites du projet de mine d'or Meadowbank et du projet de fosse Whale Tail

Le projet de mine d'or Meadowbank implique la construction et l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert située dans la région de Kivalliq au Nunavut, à environ 70 km au nord du hameau de Baker Lake, sur des terres dont les droits de surface appartiennent aux Inuits. L'exploitation du site de la mine Meadowbank a été élargie en 2019 avec l'inclusion des fosses Vault, Phaser et Portage ainsi que les

activités dans le lac Phaser. Le minerai a été épuisé et l'exploitation minière de toutes les fosses s'est achevée en février 2018. La même année, les résidus miniers ont commencé à être déposés dans la fosse Goose. En février 2018, Agnico Eagle a proposé une modification du projet de mine d'or Meadowbank approuvé, concernant le rejet des résidus miniers dans les fosses épuisées au sein de l'empreinte physique de la mine existante. Cette méthode de rejet des résidus viserait les résidus produits lors du broyage du minerai de la fosse Whale Tail (no. de référence 16MN056 de la CNER) et s'ajouterait à la méthode approuvée d'élimination des résidus dans l'installation existante de stockage des résidus de la Meadowbank. En 2020, Agnico Eagle a commencé son rejet des résidus miniers dans la fosse Portage E.

En plus de l'infrastructure et des activités minières, un projet d'infrastructure auxiliaire se trouve à environ deux (2) km à l'est du hameau de Baker Lake pour recevoir chaque année des fournitures par bateau; il regroupe : des installations de déchargement de barges; une aire d'entreposage et de triage; une aire de stockage temporaire pour le cyanure; un parc de stockage de carburant de 60 millions de litres, parc élargi pour 80 millions de litres en 2019; des routes de liaison connexes et une route de 110 km praticable en tout temps allant du hameau de Baker Lake au site minier Meadowbank.

En mars 2018, la CNER a délivré le certificat de projet no.008 à Mines Agnico Eagle Limité (Agnico Eagle) pour le projet de fosse Whale Tail. La construction de l'infrastructure a commencé au printemps 2019 sur ce site. Pour plus de détails, se référer à la section suivante.

En 2020, à cause de la pandémie de la COVID-19, Agnico Eagle a estimé qu'elle devait réduire la production de moitié (50%) en avril et mai. Elle a pu retrouver les niveaux de pleine production en juin. En 2021, Agnico Eagle a poursuivi son exploitation minière sans la présence des Nunavummiut, écartés du site à cause de la pandémie de la COVID-19.

Surveillance de la CNER des projets Meadowbank/ fosse Whale Tail Pit

En 2021, la CNER n'a pu effectuer de visite de mine mais, avec l'aide d'Agnico Eagle, a pu produire un rapport de mise à jour afin que les parties soient informées des activités qui y étaient effectuées. En raison des changements aux ordonnances de santé publique et de ses propres protocoles COVID-19, la Commission a pu organiser des réunions en présentiel à Baker Lake sur les deux projets, Meadowbank et Fosse Whale Tail. Au cours

de l'exercice financier 2022-2023, la CNER poursuivra sa surveillance des deux projets (Meadowbank et Fosse Whale Tail) par des visites de sites et en examinant le rapport annuel d'Agnico Eagle.

Pour plus de renseignements concernant le projet Meadowbank initial, consulter le site www.nirb.ca/project/124588; pour la surveillance du projet modifié ou le programme de surveillance de la CNER, consulter le Web à l'adresse www.nirb.ca/project/125253.

Le projet de fosse Whale Tail

N° de dossier CNER 16MN056 | Agnico Eagle Mines Limited

Le 15 mars 2018, la Commission a délivré le certificat de projet no 008 pour le projet de fosse Whale Tail de Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle). Proposé par Agnico Eagle, ce projet inclut l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert située sur la propriété Amaruq dans la région du Kivalliq, à environ 150 km au nord du hameau de Baker Lake et à environ 50 km au nord-ouest de la mine d'or Meadowbank existante (no de référence CNER 03MN107), également exploitée par Agnico Eagle. Le projet comprend un camp principal, l'infrastructure minière connexe et la mise en valeur d'une fosse à ciel ouvert. Le minerai du site minier proposé sera transporté par camion sur une route de transport d'environ 65 km jusqu'au site minier Meadowbank pour y être broyé. Le projet de fosse Whale Tail nécessite l'utilisation de l'infrastructure existante du site minier Meadowbank et de l'installation de triage de Baker Lake afin de soutenir les activités minières. La construction a commencé à la mi-2018, les principales infrastructures étant achevées en mars 2019, ce qui permet d'accéder à environ 8.3 millions de tonnes de minerai.

Pour plus de détails sur le projet Whale Tail initial, se référer au tableau de bord du Registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124683.

Agrandissement de la fosse Whale Tail

En novembre 2018, Agnico Eagle a proposé une modification du projet de mine Whale Tail pour inclure l'agrandissement de la fosse Whale Tail à ciel ouvert, la mise en valeur d'une fosse à ciel ouvert et l'exploitation minière souterraine sous les deux mines à ciel ouvert. Tel que proposé, le projet d'agrandissement de la fosse Whale Tail à ciel ouvert (le projet d'agrandissement) permettrait de prolonger l'extraction du minerai pendant environ quatre ans et de générer 15.2 millions de tonnes supplémentaires de minerai. La Commission a évalué la proposition et, en février 2020, après que le ministre ait approuvé sa recommandation, a délivré le certificat de projet modifié pour le projet de fosse Whale Tail et a commencé à l'utiliser.

En avril 2021, la CNER a reçu une lettre d'Agnico Eagle concernant une « modification des fosses IVR et Whale Tail ». Cette modification visait les activités du site Whale Tail et incluait l'exploitation par refoulement (couches emboîtées) de la partie sud-ouest de la fosse IVR et sous la partie Est de l'installation de stockage des stériles de la fosse Whale Tail; refoulement également dans la partie nord-est de la fosse Whale Tail; utilisation continue des installations existantes de gestion de l'eau et des déchets; et modifications apportées à la fermeture et la remise en état des fosses Whale Tail et IVR. En mai 2021, la CNER a pris acte de la décision de la Commission d'aménagement du Nunavut selon laquelle un examen préalable ne s'imposait pas. La CNER s'attendait à être avisée des mises à jour de ces plans ou de tout autre plan qu'elle gère et a demandé que les informations soient incluses dans le rapport de surveillance annuelle que lui soumettra Agnico Eagle.

Surveillance du projet de fosse Whale Tail

En 2021, la CNER n'a pu effectuer de visite de mine mais, avec l'aide d'Agnico Eagle, a pu produire un rapport de mise à jour afin que les parties soient informées des activités qui y étaient effectuées. En raison des changements aux ordonnances de santé publique et de ses propres protocoles COVID-19, la Commission a pu organiser des réunions en présentiel à Baker Lake sur les deux projets, Meadowbank et Fosse Whale Tail. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, la CNER poursuivra sa surveillance des deux projets (Meadowbank et Fosse Whale Tail) par des visites de sites et en examinant le rapport annuel d'Agnico Eagle.

Pour plus de renseignements concernant la modification du projet Whale Tail, et le programme de surveillance, se référer au tableau de bord du registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/125418.

La mine d'or Doris North

N° de dossier CNER 05MN047 | TMAC Resources Inc.

En septembre 2006, la Commission a délivré le certificat de projet no 003) à Miramar Hope Bay Ltd pour le projet de mine d'or Doris North. Le projet Doris North se situe à 110 km au sud de Cambridge Bay, dans l'ouest de la région de Kitikmeot du Nunavut sur la partie continentale du Canada, qui n'est accessible que par transport maritime et aérien. Le projet Doris North regroupe principalement un camp, une mine souterraine et les installations connexes au site minier, ainsi qu'une aire de dépôt et une zone de déversement d'eau saline à Roberts Bay, reliés au site minier Doris North par une route praticable en tout temps de cinq (5) km et une piste d'atterrissage combinée. Newmont a acheté le projet en 2008.

En 2012, alors que la construction du site était presque achevée, Newmont a placé le site en état d'entretien et de maintenance à cause des changements survenus dans le marché des produits de base. La mine Doris North a été rachetée en 2013 par TMAC Resources Inc. (TMAC) qui en a repris la construction. En juin 2015, TMAC a présenté une demande de modification à la Commission pour prolonger la vie de la mine, en plus de modifications à ses méthodes de stockage des déchets et de rejet des résidus miniers ainsi que pour d'autres activités du site. La Commission a approuvé cette demande de modification. En 2017, TMAC coulait son premier lingot d'or et commençait la production aurifère. En janvier 2021, Mines Agnico Eagle Limité (Agnico Eagle) a acheté la TMAC et a suspendu toutes les activités du projet afin de se concentrer sur l'exploration de la zone.

En décembre 2017, après une évaluation, la CNER a jugé que la récupération du pilier de la couronne, - un programme de 4 mois d'éclairage naturel et/ou de creusement de tranchées pour accéder au minerai riche en or situé dans le pilier de la couronne de la zone du connecteur Doris adjacente au lac Doris, et l'en retirer -, pouvait se poursuivre avec modifications du programme de surveillance. Ce programme a été achevé en 2018.

En novembre 2018, en vertu de *l'Accord du Nunavut*, la CNER a délivré le certificat de projet 009 à la TMAC Resources Inc. pour la phase 2 du projet de ceinture Hope Bay (No. de référence 12MN001 de la CNER). La construction de l'infrastructure pour le gisement Madrid North a commencé au printemps 2019 (se référer à la section suivante).

Pendant l'année de surveillance 2020-2021, la TMAC a réduit la production aurifère à cause de la pandémie de la COVID-19. En janvier 2021, Agnico Eagle Resources Limité (Agnico Eagle) a annoncé avoir acheté la TMAC avec les projets Doris North et la Phase 2 de la ceinture de Hope Bay. En février 2021, la TMAC a rapporté des problèmes avec le système de décharge dans la baie Roberts Bay, ce qui nécessiterait une diminution de la longueur du tuyau d'évacuation dans la baie Roberts. La CNER a évalué le raccourcissement proposé du tuyau de décharge dans la baie Roberts et a demandé au promoteur d'inclure des informations dans son rapport annuel 2021.

En 2021, la CNER n'a pu effectuer de visite de mine mais, avec l'aide de la TMAC, a pu produire un rapport de mise à jour du site afin que les parties soient informées des activités qui y étaient effectuées. En raison des changements aux ordonnances de santé publique et de ses propres protocoles COVID-19, la Commission a pu organiser des réunions en présentiel à Cambridge Bay, sur les deux projets, Doris

North et Phase 2 de la ceinture de Hope Bay. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, la CNER poursuivra sa surveillance de ces deux projets (Doris North et Phase 2 de la ceinture de Hope Bay) par une visite du site et en examinant le rapport annuel TMAC/Agnico Eagle.

En mars 2022, Agnico Eagle a annoncé qu'elle allait suspendre jusqu'à nouvel ordre sa production commerciale déclarée à l'Office des eaux du Nunavut. Elle a toutefois ajouté que le camp resterait actif pendant que le promoteur effectuerait des travaux d'exploration afin de déterminer la meilleure façon d'exploiter le gisement.

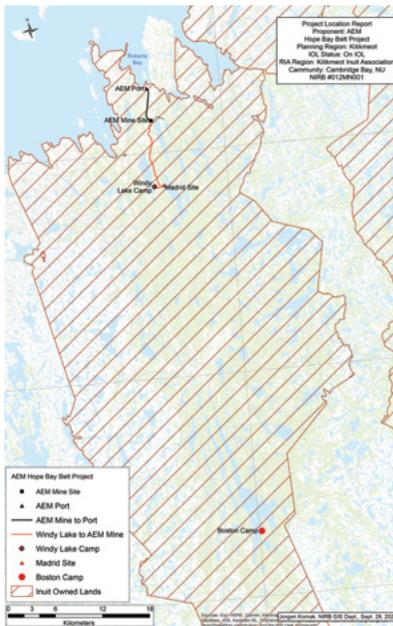
Pour plus de renseignements concernant le projet Doris North, la modification de 2016 et le programme de surveillance, se référer au tableau de nord du registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124632.

Proposition de projet :

Phase 2 de la ceinture de Hope Bay

N° de dossier CNER 12MN001 | TMAC Resources Incorporated

En novembre 2018, en vertu de *l'Accord du Nunavut*, la Commission a délivré le certificat de projet 009 à TMAC Resources Inc. pour la phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay. Cette phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay est une exploitation d'extraction et de broyage de minerai aurifère située à environ 125 km au sud-ouest de Cambridge Bay; elle constitue un nouveau développement minier dans la ceinture de roches vertes de Hope Bay, directement associé au projet Doris North (12MN047) et relié à la route praticable en tout temps. Le taux de broyage proposé s'élève jusqu'à deux (2) millions de tonnes de minerai par an, le total de stériles prévu s'élevant à 350 millions de tonnes par année et la production de résidus à 25 millions de tonnes par an. La phase 2 du projet comporte une exploitation aurifère aux gisements Madrid/ Patch et Boston, exploités selon les méthodes de mine à ciel ouvert et de mine souterraine. La construction de l'infrastructure du gisement Madrid North a commencé en 2019 pour l'exploitation minière au pilier de la couronne Est Naartok et la descenderie souterraine de Madrid North, incluant le décapage, la construction de plateformes de dépôts, de plateformes de stockage des résidus miniers, de stockage de stériles, d'infrastructures, des bassins de rétention, et d'empilage de morts-terrains. À cause de la pandémie de la COVID-19, la TMAC a réduit l'exploitation sur le site mais a terminé l'exploitation au pilier de la couronne Est Naartok au gisement Madrid. Après le pilier de la couronne, la TMAC a arrêté la construction au gisement Madrid et Agnico Eagle a acheté la propriété en janvier 2021.



Carte 2. Projet de ceinture de la Hope Bay | Source: TMAC Resources Incorporated

En 2021, la CNER n’a pu effectuer de visite de mine mais, avec l’aide de la TMAC, a pu produire un rapport de mise à jour du site afin que les parties soient informées des activités qui y étaient effectuées. En raison des changements aux ordonnances de santé publique et de ses propres protocoles COVID-19, la Commission a pu organiser des réunions en présentiel à Cambridge Bay, sur les deux projets, Doris North et Phase 2 de la ceinture de Hope Bay. Au cours de l’exercice financier 2022-2023, la CNER poursuivra sa surveillance de ces deux projets (Doris North et Phase 2 de la ceinture de Hope Bay) par une visite du site et en examinant le rapport annuel TMAC/Agnico Eagle.

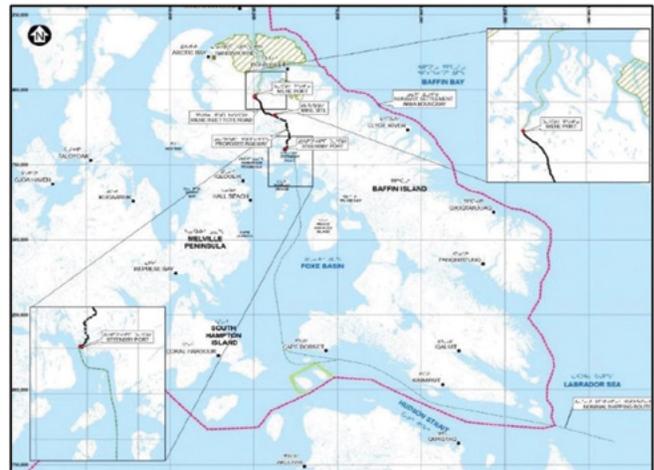
Pour plus de renseignements concernant le projet de Phase 2 de la ceinture de Hope Bay, se référer au tableau de bord du registre public de la CNER à l’adresse www.nirb.ca/project/124148.

Le projet de mine de fer Mary River

N° de dossier CNER 08MN053 | Baffinland Iron Mines Corp.

Le 28 décembre 2012, en vertu de l’*Accord du Nunavut*, la CNER a délivré le certificat de projet no.005 à la Baffinland Iron Mines Corporation (la Baffinland) pour le projet Mary River. Cette mine de fer à ciel ouvert est située à environ 150 kilomètres de Pond Inlet. Elle intègre un chemin d’approvisionnement entre Milne Inlet et le site de la mine ainsi qu’un chemin de fer de 143 kilomètres reliant le site de la mine au port Steensby (carte 3) et permettant d’expédier 18 millions de tonnes à l’année longue. Plusieurs composantes n’ont pas encore été construites, notamment le port de la baie de Steensby, le chemin de fer allant de la mine à l’inlet Steensby et la flotte de minéraliers.

Pour plus de détails sur le Projet Mary River, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l’adresse www.nirb.ca/project/123910.

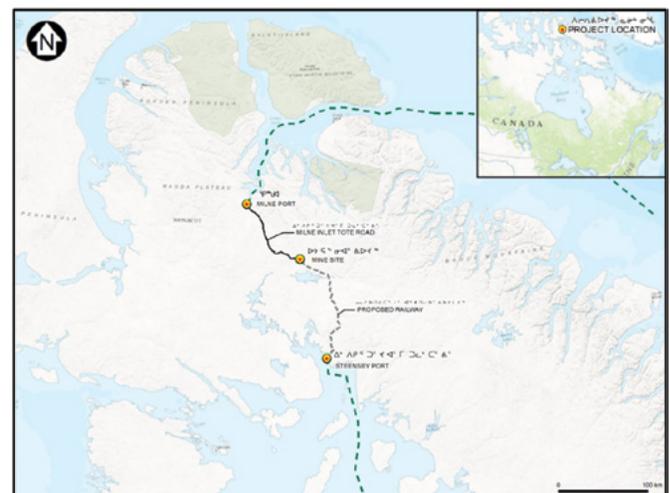


Carte 3. Projet Mary River | Source: Baffinland Iron Mines Corporation

Phase de génération de recettes anticipées

Peu de temps après la délivrance du certificat pour le projet Mary River, la Baffinland a soumis une demande de modification « Phase de génération de recettes anticipées », pour permettre l’expédition maritime annuelle de 4.2 millions de tonnes de minerai pendant la saison des eaux libres, transportées par le Nord sur le chemin d’approvisionnement (route Tote) et empilées à Mine Inlet. Le 17 mars 2014, la CNER a publié son rapport d’audience publique, rapport accepté le 28 avril 2014 par les ministres compétents qui ont aussi approuvé la mise en oeuvre de la Phase de génération de recettes anticipées.

Pour plus de détails sur la Phase de génération de recettes anticipées, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l’adresse www.nirb.ca/project/124700.



Carte 4. Phase de génération de recettes anticipées du projet Mary River
Source: Baffinland Iron Mines Corporation

Mise en valeur de la Phase 2

Le 29 octobre 2014, la Baffinland a soumis la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » du projet Mary River, proposition dont la CNER a entrepris l'évaluation et pour laquelle elle a émis des lignes directrices. En février 2016, la Baffinland a averti que ses solutions de recharge privilégiées avaient changé pour la phase 2; la CNER a suspendu l'évaluation de la proposition qu'elle a renvoyée à la Commission d'aménagement du Nunavut aux fins de décision quant à la conformité de la proposition de projet révisé. En mars 2017, la Baffinland a demandé que la Commission d'aménagement du Nunavut suspende sa détermination de conformité, car elle avait présenté une demande de modification du plan d'aménagement du territoire de la région Nord de l'île de Baffin et avait tenu des réunions publiques sur les changements proposés pour la mise en valeur de la phase 2. En mars 2018, la Commission d'aménagement du Nunavut a recommandé que le plan d'aménagement du territoire de la région nord de l'île de Baffin soit modifié.

La CNER a poursuivi son réexamen de la proposition de mise en valeur de la phase 2 entre le 2 et le 9 novembre 2019, avec des audiences publiques prévues à Iqaluit et à Pond Inlet mais suspendues à cause d'une motion de la Nunavut Tunngavik Incorporated, motion appuyée par plusieurs intervenants. La CNER a alors décidé de programmer une troisième réunion technique et une conférence pré-audience en mars 2020, avant de fixer une date pour l'audience publique. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19 et des ordonnances du Bureau de l'Administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, la CNER a annulé toutes les réunions prévues en mars et, après avoir rigoureusement suivi les conseils de l'Administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, a tenu une troisième réunion technique par téléconférence en septembre ainsi que des tables rondes communautaires et des conférences pré-audience à Pond Inlet, Iqaluit et Ottawa en septembre et octobre. La réunion technique et la conférence pré-audience ont eu lieu du 4 au 18 septembre et du 28 septembre au 1er octobre 2020 respectivement. Le 30 octobre 2020, la CNER a publié son rapport décisionnel de la conférence pré-audience, indiquant que l'audience publique serait organisée du 25 janvier au 6 février 2021.

Le 12 avril 2021, à Iqaluit, Nunavut, le Comité a entamé les séances de l'audience publique prolongée prévue à Iqaluit, Nunavut, afin de terminer les séances techniques toujours inscrites à l'ordre du jour ainsi que la table ronde communautaire. Cependant, le 15 avril 2021, à cause des ordonnances de l'Administrateur en chef de la santé publique du

Nunavut, l'audience publique prolongée a dû être suspendue jusqu'à nouvel ordre. Le 30 juillet 2021, la CNER a avisé les parties par écrit que l'audience publique prolongée serait reprise à Iqaluit et à Pond Inlet entre le 1er et le 6 novembre 2021. La CNER a tenu l'audience publique prolongée comme prévu, mais n'a pas été en mesure d'en clore le dossier sur place. Après échange de documents, le dossier a été fermé le 28 janvier 2022, et le rapport d'audience publique devrait être publié en mai 2022.

Pour plus de renseignements concernant la mise en valeur de la phase 2, se référer au tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124701.

Proposition d'augmentation de la production

En avril 2018, la Baffinland a soumis à la CNER la *Proposition d'amélioration des logements, d'augmentation du stockage du carburant au Port de Milne et d'accroissement* de la production. Ainsi, le volume de minerai autorisé à être transporté par camion du site de la mine Mary River jusqu'au port de Milne, via la route Tote, passerait de 4.2 millions de tonnes par an à 6 millions de tonnes par an (exigeant jusqu'à 83 allers-retours des minéraliers jusqu'aux marchés, pendant la saison des eaux libres); il faudrait en outre 15 millions supplémentaires de litres de diesel dans le parc de stockage de carburant au port de Milne et un camp pouvant accommoder 380 nouvelles personnes toujours au port de Milne, Mais la CNER a recommandé que cette augmentation du transport maritime ne soit pas autorisée à aller de l'avant.

En septembre 2018, les ministres des Affaires intergouvernementales, des Affaires du Nord et du Commerce intérieur et des Relations Couronne-Autochtones ont, au nom des ministres compétents (les ministres), approuvé la recommandation de la CNER concernant l'augmentation du volume de carburant et l'installation de nouveaux logements au port de Milne, sans modifier le certificat de projet. Les ministres ont toutefois modifié la recommandation de la CNER de ne pas approuver l'augmentation de la production jusqu'à la fin de 2019. Les ministres ont revu la modalité et condition no.10 (émissions atmosphériques) et en ont ajouté de nouvelles : no. 179 (c), 183 et 184 afin de traduire les activités afférentes à la proposition d'augmentation de la production. Les révisions au certificat de projet no.005 et la modification no.002 ont également permis d'établir les mécanismes de vérification de la distribution, par la Baffinland, d'avantages à la région Qikiqtani ainsi que la vérification de la conformité aux engagements de gestion environnementale concernant la route Tote et la navigation maritime. Ces révisions ont aussi permis de soutenir les efforts de surveil-

lance et d'atténuation visant les effets potentiels de la navigation sur les mammifères marins. Les ministres ont également recommandé que la CNER organise un atelier sur la surveillance du milieu marin et l'atténuation des effets de l'activité maritime dans le cadre du programme de surveillance continue du projet de la Mary River.

Pour plus de détails sur la proposition d'augmentation de la production, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124702.

Prolongation de la proposition d'augmentation de la production

En décembre 2019, la Baffinland a soumis une demande de prolongation de la proposition d'augmentation de la production, doublée d'une demande de modification des modalités et conditions no. 179(a) et 179(b) du certificat de projet no.005 afin d'être autorisée à transporter et expédier par l'inlet Milne et jusqu'au 31 décembre 2020, jusqu'à 6 millions de tonnes de minerai de fer, pendant que la CNER terminerait son évaluation de la proposition de mise en valeur de la phase 2. Le 4 mars 2020, la CNER a recommandé aux ministres de modifier le certificat de projet no.005 afin d'autoriser la Baffinland à transporter et expédier jusqu'à 6 millions de tonnes de minerai de fer par an jusqu'au 31 décembre 2021. Les ministres ont accepté la recommandation de la CNER mais ont modifié les modalités et conditions 179(c) et 183. Avec la nouveauté apportée à la condition 179 (c) concernant les rapports semestriels, les ministres ont recommandé que la CNER organise un atelier visant à clarifier la portée des audits opérationnels semestriels afin de s'assurer qu'ils répondent à leur objectif visé. La modification 3 du certificat de projet a été délivrée le 18 juin 2020.

Pour plus de détails sur la Prolongation de la proposition d'augmentation de la production, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124703.

Surveillance par la CNER du projet Mary River

La CNER n'a pas été en mesure d'effectuer une visite du site en 2020-2021 mais, de concert avec la Baffinland, a produit un rapport de mise à jour du site afin que les parties soient informées des activités qui y étaient effectuées. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, la CNER n'a pu organiser des séances de mise à jour communautaire à Igloodik ou à Pond Inlet.

À cause de l'évaluation en cours de la proposition de mise en valeur de la phase 2 et des questions qui se chevauchent, discutées lors des délibérations, il n'a pas été jugé approprié d'organiser en 2021 l'atelier sur la surveillance maritime et les mesures d'atténuation afférentes.

Le 3 décembre 2021, la CNER a présenté au ministre une mise à jour de l'atelier d'audit qu'elle organisait. Mais en raison de circonstances imprévues concernant l'évaluation de la proposition de mise en valeur de la phase 2 et des difficultés éprouvées par les participants pour assister aux deux activités (évaluation et atelier d'audit) la CNER a proposé que l'atelier d'audit soit repoussé à l'été 2022.

Pendant l'exercice financier 2022-2023, la CNER poursuivra sa surveillance du projet Mary River en effectuant des visites de site et en examinant le rapport annuel de la Baffinland.

Le projet de mine d'or Meliadine

N° de dossier CNER 11MN034 | Agnico Eagle Mines Ltd.

En février 2015, en vertu de l'*Accord du Nunavut*, la CNER a émis le certificat no.006 pour le projet de mine d'or Meliadine. Le projet de mine d'or Meliadine implique la construction et l'exploitation d'une mine d'or située dans la région de Kivalliq à environ 25 kilomètres au nord de Rankin Inlet sur des terres inuites. Le promoteur envisage d'exploiter cinq gisements distincts selon une approche progressive ainsi qu'un camp et toute l'infrastructure minière connexe, incluant toutes les installations pour la gestion des déchets, de l'eau et du carburant. Une installation de déchargement de barge, une aire de dépôt et stockage et un parc de réservoirs de carburant sont situés au port d'Itivia à Rankin Inlet, relié par une route d'environ 25 kilomètres, praticable en tout temps et par des routes de déviation qui contournent le hameau de Rankin Inlet. La carte no.5 illustre le plan du site de la mine Méliadine. La carte no.6 montre la station de triage.

2018 – Rejet des effluents salins dans l'environnement

En 2018, Agnico Eagle a demandé l'autorisation d'appliquer une méthode supplémentaire de gestion des eaux souterraines salines pour ses chantiers souterrains avec rejet des effluents au large de la côte de Rankin Inlet dans la baie de Melvin. La CNER a évalué le projet de rejet des effluents salins dans le milieu marin qui propose que l'eau souterraine saline soit transportée par camion pendant la saison des eaux libres jusqu'au port d'Itivia et stockée dans un réservoir de retenue avant d'être déversée dans la baie de Melvin. La proposition de rejet des effluents salins a ensuite été approuvée en janvier 2019 et le certificat de projet modifié a été délivré en février 2019.

2020 – Stratégie de rejet salin

Le 18 mars 2020, la CNER a reçu une correspondance d'Agnico Eagle portant sur des mesures temporaires proposées pour doubler le volume des effluents salins à transporter par camion jusqu'au port d'Itivia aux fins de rejet dans la baie de Melvin, pendant l'été 2020. Le volume de ces effluents passerait de 800 m³/jour à 1 600 m³/jour (ou 800 000 litres par jour à 1 600 000 litres par jour ou de 175 975 à 351951 gallons impériaux par jour). La mise à jour soulignait également l'intensification de la circulation des camions sur la route existante praticable en tout temps que provoquerait le transport de ce volume accru du rejet des effluents salins dans la baie de Melvin pendant la saison des eaux libres. En juin 2020, la CNER a estimé que les mesures intérimaires proposées pour le déversement supplémentaire d'effluents salins dans la baie de Melvin par le biais du port Itivia, pendant la saison des eaux libres, n'exigeaient aucune modification des modalités et conditions du certificat actuel. Elles exigeaient en revanche des données supplémentaires d'Agnico Eagle en matière de surveillance.

Stratégie 2021 de rejet d'effluents salins

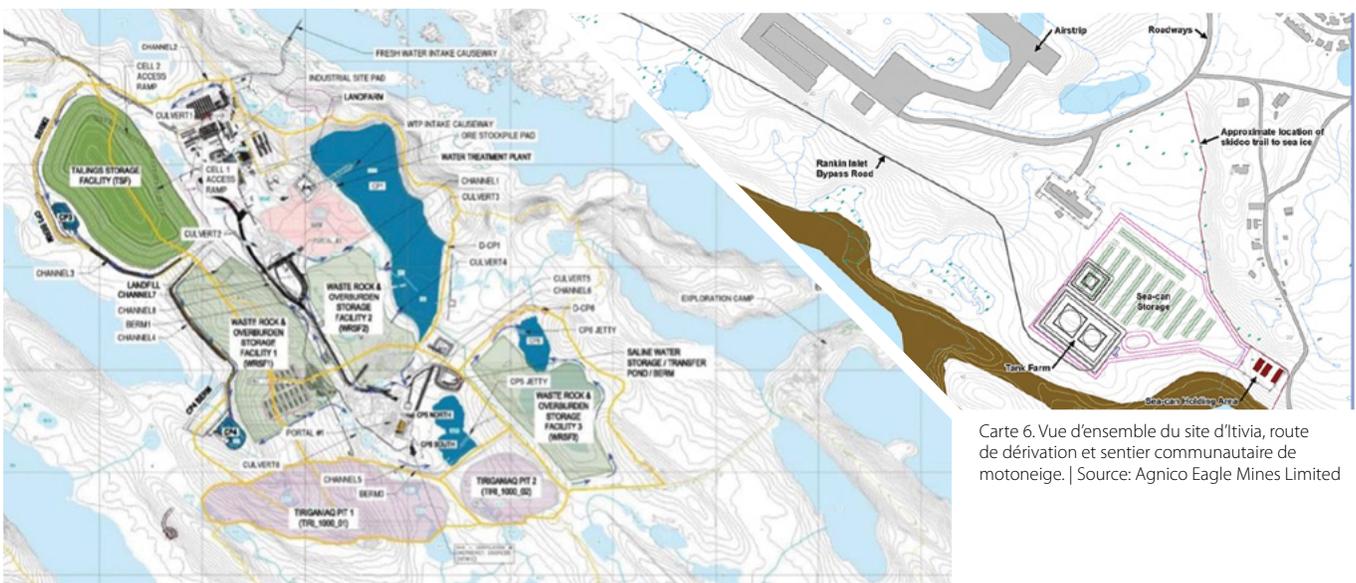
Le 20 janvier 2021, la Commission d'aménagement du Nunavut a examiné la proposition de prolongation d'une année supplémentaire de la stratégie 2020 de rejet d'effluents salins, proposition soumise à cause des retards de processus provoqués par les restrictions sanitaires publiques imposées pour éviter la propagation de la COVID-19. La Commission d'aménagement du territoire a décrété que puisque la portée ne changeait pas, la proposition était

exemptée de tout examen approfondi de la part de la CNER. Toutefois, en raison du changement apporté au projet Meliadine, Agnico Eagle était encouragée à discuter de ses implications potentielles sur la surveillance du projet. En avril 2021, la CNER a estimé que les mesures intérimaires proposées pour le déversement supplémentaire d'effluents salins dans la baie de Melvin par le biais du port Itivia, pendant l'été 2021, n'exigeaient aucune modification des modalités et conditions du certificat actuel. Elles exigeaient en revanche des données supplémentaires d'Agnico Eagle en matière de surveillance.

Pour plus d'informations concernant le projet initial de mine d'or Meliadine, la proposition de 2018 de rejet d'effluents salins dans le milieu marin, la Stratégie 2020 de rejet salin ou la Stratégie 2021 de rejet salin, se référer au tableau de bord du projet Meliadine sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124106.

Proposition de canalisations d'eau

Le 25 mars 2020, la CNER a été saisie d'un renvoi de la Commission d'aménagement du Nunavut pour une proposition de « rejet des effluents salins dans le milieu marin » (proposition de canalisations d'eau), suggérant de remplacer les camions par des canalisations pour déverser jusqu'à 20 000 m³ (43 993 849 gallons/jour) du site dans la baie de Melvin. En juin 2020, la CNER a entrepris le réexamen de la proposition de canalisations d'eau. Elle a, à cet effet, organisé des séances d'informations communautaires et des périodes de soumission de commentaires techniques. Elle a tenu une réunion technique, une table ronde commu-



Carte 5. Site de la mine Meliadine | Source: Agnico Eagle Mines Limited

Carte 6. Vue d'ensemble du site d'Itivia, route de dérivation et sentier communautaire de motoneige. | Source: Agnico Eagle Mines Limited

nautaire et une conférence pré-audience les 25 et 26 novembre 2020. Toutefois, à cause des changements apportés aux protocoles de la COVID-19, la CNER a dû repousser ces réunions jusqu'en janvier/février 2021. Les réunions techniques ont eu lieu par téléconférence en janvier; la table ronde communautaire et la conférence pré-audience ont été tenues en présentiel les 11 et 12 février 2021. Le rapport de la conférence pré-audience a été publié le 11 mars 2021 avec l'annonce de la tenue de l'audience publique du 17 au 21 mai 2021. À cause de la pandémie de la COVID-19, l'audience publique et la table ronde communautaire ont été reportées aux 14-17 juin 2021 et la décision afférente a été publiée le 30 juillet 2021.

En janvier 2022, les ministres compétents ont accepté le *Rapport de réexamen avec recommandations de la CNER concernant de proposition de canalisations*, avec trois modalités et conditions ajoutées au certificat de projet no.006 et 11 autres révisées; les ministres ont modifié trois de ces modalités et conditions. Le 2 mars 2022, la CNER a délivré la modification no.2 au certificat du projet Meliadine et la CNER a entamé la surveillance.

Pour plus d'informations concernant la proposition de canalisations d'eau, consulter le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/125515.

Surveillance de la CNER du projet Meliadine

En octobre 2021, Agnico Eagle a avisé que huit étendues d'eau allaient être drainées/asséchées à cause de leur proximité avec l'infrastructure minière et l'obligation de modifier la pente du mur de la fosse Tiriganiaq 1 pour des problèmes de structure et de sécurité.

En 2021, la CNER n'a pu effectuer de visite de mine mais, avec l'aide d'Agnico Eagle, a pu produire un rapport de mise à jour du site afin que les parties soient informées des activités qui y étaient effectuées. En raison des changements aux ordonnances de santé publique et de ses propres protocoles COVID-19, la Commission a pu organiser des réunions en présentiel à Rankin Inlet sur le projet de mine d'or Meliadine. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, la CNER poursuivra sa surveillance du projet par une visite du site et en examinant le rapport annuel d'Agnico Eagle.

La proposition de projet Back River

N° de dossier CNER12MN036 | Sabina Gold & Silver Corp

Le 19 décembre 2017, en vertu de *l'Accord du Nunavut*, la CNER a délivré le certificat de projet no 007 pour le projet de mine aurifère Back River de la Sabina Gold & Silver Corp. Le projet Back River est situé dans l'ouest de la région de Kitikmeot, à environ 150 km au sud de la collectivité de Bathurst Inlet. Ce projet se traduirait par le traitement de 7 000 tonnes de minerai maximum par jour pendant une période d'exploitation approximative de 10 à 15 ans. La construction de l'installation minière proposée durerait environ deux ans et serait suivie d'une phase opérationnelle de 10 à 15 ans d'exploitation minière, suivie d'une période de fermeture de cinq ans.

Le 13 mars 2018, la Sabina a reçu un permis d'utilisation des eaux de type « B » no 2BC-BRP1819 de l'Office des eaux du Nunavut (OEN), qui autorisait le commencement des travaux d'aménagement initiaux à la propriété Goose et à l'aire de dépôt maritime. En avril 2018, Sabina et la Kitikmeot Inuit Association ont convenu d'un régime foncier et ont conclu une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Le 14 novembre 2019, la Sabina a reçu son permis d'utilisation des eaux de type « A », l'autorisant à entreprendre les ouvrages de construction et d'exploitation pour le projet.

En 2018, la Sabina s'est concentrée sur les activités préalables à l'aménagement du site. À l'aire d'entreposage maritime, les travaux étaient axés sur le terrassement et la mise en service initiale du site. Deux (2) chargements des trois (3) cargos ont été reçus et le matériel a été rangé aux fins de son transport par la route de glace hivernale. À la propriété Goose, la carrière a été élargie, y compris la route initiale et la construction du pont. La surveillance environnementale se poursuit, et des programmes de base et un programme d'exploration ciblé ont aussi été exécutés. Pendant l'hiver 2018-2019, une piste d'atterrissage de glace a été construite à l'aire d'entreposage maritime en vue du transport d'équipement et de fournitures par avions Hercules et autres aéronefs. En décembre 2018, la Sabina a entamé la construction de la route de glace hivernale, qui a été fermée le 9 mai 2019, ayant servi au transport de 70 chargements entre l'aire d'entreposage maritime et la propriété Goose.

En 2019, les travaux se sont poursuivis à l'aire d'entreposage maritime avec la construction d'un réservoir à carburant de 10 millions de litres de fuel et d'un autre de 500 000 litres. La cargaison maritime a également été reçue en août 2019 et le matériel a été entreposé pour être transporté sur la route de glace hivernale. L'exploitation à la propriété Goose a repris en mars 2019 avec les ouvrages initiaux de développement, incluant un programme d'exploration analogue à celui des années précédentes, un programme de creusement de tranchées ainsi qu'une surveillance continue de l'environnement et un programme de référence; des forages géotechniques permanents ont été effectués sur les principaux sites d'infrastructure.

À cause de la pandémie de la COVID-19 et des fermetures saisonnières, la Sabina n'a pu poursuivre l'exploitation de la mine en 2020, mine qui n'a pas été réouverte jusqu'en juin 2020. Aucun transport maritime n'a été prévu en 2020 mais la Sabina a continué ses activités, comme les travaux pour la bande d'atterrissage, la construction des routes praticables en tout temps sur le site, l'entretien des stations météorologiques, des études environnementales et archéologiques le long de la route de glace hivernale et d'autres préparatifs du site.

Bloc de modifications 2020 du projet Back River

En juin 2020, la Commission d'aménagement du Nunavut a soumis la proposition à la CNER aux fins d'évaluation car les composantes ou activités n'avaient pas été incluses dans la proposition préalablement modifiée. Le bloc de modifications proposées au projet initial incluait la prolongation de la bande d'atterrissage existante à la propriété Goose et à l'aire d'entreposage maritime, une extension de l'exploitation souterraine prévue à la fosse Umwelt, des modifications à l'installation de stockage des stériles, des prolongements de plateforme côtière sur l'aire d'entreposage maritime, du stockage

supplémentaire pour le carburant à l'aire d'entreposage maritime, et des améliorations à la route hivernale. Ce bloc de modifications prolongerait la phase d'exploitation de 12 ans, comparativement aux 10 ans préalablement proposés. En revanche, toutes les autres phases demeureraient inchangées. En août 2020, la CNER a estimé que le bloc de modifications 2020 n'avait pas besoin d'évaluation supplémentaire. En outre, la CNER a conclu que suffisamment de travaux avaient été réalisés à la fosse Goose et à l'aire d'entreposage maritime qu'elle puisse considérer le projet comme étant en cours de construction aux fins de surveillance.

En 2021, la Sabina a entrepris l'élargissement de la bande d'atterrissage sur le site Goose. La compagnie a travaillé sur les routes et les aires de dépôt du site, a effectué des forages exploratoires et géotechniques et a construit la route de glace hivernale pour transporter les matériaux reçus par transport maritime jusqu'au camp Goose. En 2022, Sabina a poursuivi la construction du camp Goose et de l'aire d'entreposage maritime et, en février, elle a officiellement annoncé son intention de commencer à construire.

Surveillance de la CNER du projet Back River

En 2021, la CNER n'a pu effectuer de visite de mine mais, avec l'aide de la Sabina, a pu produire un rapport de mise à jour du site afin que les parties soient informées des activités qui y étaient effectuées. En raison des changements aux ordonnances de santé publique et de ses propres protocoles COVID-19, la Commission a pu organiser des réunions en présentiel à Cambridge Bay sur le projet de mine d'or Back River. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, la CNER poursuivra sa surveillance du projet par une visite du site et en examinant le rapport annuel de la Sabina.

Tous les documents inhérents au projet Back River sont disponibles sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124129.



Comment s'enregistrer pour ouvrir un compte sur le registre public en ligne de la CNER

L'ouverture d'un compte s'effectue comme suit :

1. Allez sur le site www.nirb.ca.
2. Cliquez sur la touche : S'enregistrer pour un compte en haut à droite de la page d'accueil. Vous serez redirigé(e) vers la page d'inscription et vous devrez fournir toutes les informations requises. N'oubliez pas de cliquer sur "soumettre".
3. Lorsque vous aurez terminé votre inscription, un avis sera envoyé par à l'adresse courriel indiquée pour en vérifier l'exactitude. Cliquez sur le lien fourni dans le courriel pour activer votre compte.
4. Vous êtes prêt(e) à vous connecter à votre compte!



Accomplir notre mission

Accomplir notre mission : 2021-2022

Dans son plan stratégique 2018–2022, la CNER a énoncé six buts fondamentaux qui sous-tendent les avancées de l'organisation :

1. La CNER respectera l'esprit et les exigences de *l'Accord du Nunavut* et de toutes les lois applicables.
2. La CNER entreprendra des évaluations de répercussions de grande qualité.
3. La CNER maintiendra une stabilité organisationnelle de longue durée.
4. La CNER s'inspirera des principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit/ Qaujimaningit dans tous ses travaux.
5. La CNER encouragera la confiance et la participation de la population dans ses processus et dans le système de réglementation du Nunavut.
6. La CNER collaborera à la gestion des enjeux maritimes.

Il s'agit de la troisième itération du plan stratégique quinquennal de la Commission, élaboré durant l'exercice financier 2017-2018 par les membres et le personnel de la Commission à Cambridge Bay dans le cadre d'une séance organisée par Stratus Inc. Cette séance offrait l'occasion aux membres et au personnel de discuter de l'avenir de la Commission en tant qu'organisme. Les mises à jour du plan comprenaient le réexamen de la mission de la Commission et la réaffirmation de son énoncé de vision. Le plan stratégique 2018-2022 de la Commission peut être consulté sur son site Web au www.nirb.ca.

BUT no.1 :

La CNER respectera l'esprit et les exigences de *l'Accord du Nunavut* et de toutes les lois applicables.

Grâce à la mise en œuvre de *l'Accord de Nunavut* et au nombre de territoires voisins du Nunavut, la CNER s'est attachée à actualiser ses protocoles d'entente avec les Commissions d'évaluation des répercussions représentant les territoires limitrophes.

BUT no.2 :

La CNER entreprendra des évaluations de répercussions de grande qualité.

L'an passé, la CNER a priorisé plusieurs projets pour atteindre cet objectif, notamment la révision du Protocole d'entente avec les gouvernements avoisinants et l'actualisation des lignes directrices des réunions au rythme des ajustements des ordonnances de santé publique. Cela a généré une intense collaboration entre le Conseil de la CNER et le personnel. Bien que les formulaires définitifs doivent encore être signés, le travail de modernisation de ces documents a été largement accompli afin de mieux traduire l'état actuel des connaissances et une volonté de partage du travail.



BUT no. 3 :

La CNER maintiendra une stabilité organisationnelle de longue durée.

Outre les demandes de financement annuelles et les mises à jour budgétaires provisoires requises en raison de l'augmentation des coûts des réunions pendant la pandémie de COVID-19, la CNER a multiplié ses activités pour instruire le financement de l'application des coûts réels de participation des communautés situées en dehors de la région du Nunavut, à l'examen des incidences du projet sur les détenteurs de droits potentiels.

BUT no. 4 :

La CNER s'inspirera des principes de l'Inuit Qaujimagatuqangit/Qaujimaningit dans tous ses travaux.

En août 2021, la CNER a été informée du décès de Putilik Papigatuk, membre suppléant du Conseil; elle a aussitôt contacté la famille et lui a présenté ses condoléances. Le personnel de la CNER a décidé d'organiser une journée de plein-air pour profiter de la saison printanière, en préparant une journée de pêche au lac Kitigak; un employé a préféré aller chasser le phoque ce jour-là. Après quelques compromis quant à la date, la journée de pêche a eu lieu le 21 mai 2021. Cette journée a été un véritable plaisir pour tous les employés qui ont pu y participer; ils se sont amusés à appeler les oies qui revenaient dans la région, à faire des abris de glace autour des trous dans la glace et surtout, à pêcher.

BUT no. 5 :

La CNER encouragera la confiance et la participation de la population dans ses processus et dans le système de réglementation du Nunavut.

Après la levée des restrictions de santé publique liées à la pandémie de COVID-19, le CNER a poursuivi l'élaboration de ses lignes directrices normalisées pour la préparation d'énoncé de répercussions. Étant donné les nombreuses observations des parties sur les règles de procédure de la CNER et sur les Lignes directrices normalisées, les travaux ont d'abord porté sur les commentaires des parties afin de coordonner plus directement le contenu. Outre les observations écrites des parties, un intense programme de consultation a été instauré aux fins de rétroaction directe sur les documents.

BUT no. 6 :

La CNER collaborera à la gestion des enjeux maritimes

Le CMMN s'est réuni en personne et virtuellement le 20 octobre 2021. Le président de chaque institution publique (IP), un représentant du CMMN dans chacune de ces IP, le Groupe de travail du CMMN (composé des directeurs généraux et du personnel désigné de chaque IP) et le conseiller politique du CMMN ont participé à la réunion. Les discussions ont été axées sur la coordination requise pour instruire et garantir le financement à long terme et sur une collaboration plus directe concernant les plans et les priorités du CMMN et ce, afin de garantir un financement stable à l'avenir.



Conférences et ateliers

Pendant l'exercice financier 2021-2022, les membres du Conseil de la CNER et le personnel ont participé aux conférences et ateliers suivants :

- International Association for Impact Assessment - Conférence virtuelle du 18 au 21 mai 2021
- Réunion du Conseil consultatif canadien Spring Prairie et Région du Nord sur les composantes maritimes surveillées dans les projets approuvés; 26 au 28 mai 2021
- Atelier sur la politique d'engagement et de consultation du Conseil, Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board, Yellowknife, Juin 2021
- Formation annuelle sur l'éthique – Module 3 – Enquête et discipline, présenté par NAPEG le 20 août 2021.
- Cours de gestion des ressources humaines, en ligne – septembre 2021
- 4 Saisons de Réconciliation; cours sur la sensibilisation aux questions autochtones en milieu de travail, par l'Université des Premières Nations du Canada – septembre-octobre 2021
- Cours de rédaction en ligne : Développer la cohérence : court séminaire en ligne sur les stratégies rédactionnelles; cours de rédaction en langage clair de la Foundation of Administrative Justice
- Réunion virtuelle du Conseil consultatif canadien de la région du Pacifique Nord - 6 au 8 décembre 2021
- Réunion scientifique annuelle 2021 d'ArcticNet, en ligne – 6 au 10 décembre 2021
- Le 2 février 2022, l'Aînée Millie Kuliktana a consacré son temps au personnel de la CNER en parlant de l'Inuit Qaujimajait et s'attardant sur la résilience.





Rapport des vérificateurs indépendants

Au Conseil d'administration de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, qui englobent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats d'exploitation, l'évolution de l'actif (déficit) et les flux de trésorerie pour l'exercice financier terminé à cette date ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables et des annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints illustrent fidèlement et à tous égards, la situation financière de la Commission au 31 mars 2020 ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit canadiennes généralement reconnues. Nos responsabilités afférentes sont décrites ci-après, au paragraphe Responsabilités des vérificateurs pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de la Commission, conformément aux règles d'éthique applicables à nos audits d'états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants recueillis pendant la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilité de la Direction concernant les états financiers

Il incombe à la Direction est responsable de préparer et de présenter fidèlement les états financiers, conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien; elle est aussi responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour dégager de la préparation de ces états financiers, toute significative inexactitudes résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la Direction doit également évaluer sa capacité de poursuivre son exploitation, de communiquer le cas échéant les questions inhérentes à la continuité de l'exploitation et appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider la Commission ou de mettre fin à ses activités ou qu'elle n'ait aucune solution réaliste que d'agir ainsi.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de rapports et de transmission d'informations financières.

Responsabilités des vérificateurs quant à la vérification des états financiers

Nous nous sommes fixés comme objectifs de vérifier, avec une assurance raisonnable, si les états financiers, dans leur ensemble, sont exempts de toute inexactitude significative, résultant de fraudes ou d'erreurs ainsi que d'émettre le rapport des vérificateurs incluant notre opinion. Par assurance raisonnable, on entend un haut niveau d'assurance. Mais rien ne garantit qu'une vérification réalisée conformément aux normes généralement reconnues au Canada permettra toujours de déceler une éventuelle inexactitude importante. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles influeront sur les décisions économiques que les utilisateurs prendront en fonction de ces états financiers. Dans le cadre et tout au long d'une vérification réalisée conformément aux normes généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique conséquent. De plus, nous nous engageons à :

- cerner et évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, résultant de fraudes ou d'erreurs, concevoir et appliquer des procédures de vérification adaptées à ces risques et réunir suffisamment d'éléments probants pour fonder notre opinion. L'incidence de la non-détection d'inexactitudes significatives résultant d'une fraude est plus élevée que celle de la non-détection d'inexactitudes résultant d'erreurs car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour la vérification afin d'appliquer des procédures d'audit adaptées à la situation et non pas dans le but de nous prononcer sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- évaluer l'adéquation des méthodes comptables et la raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que les informations connexes qu'elles pourraient fournir.
- terminer en nous prononçant sur le bien-fondé de l'utilisation, par la Direction, du principe comptable de continuité de l'exploitation et, à partir d'éléments probants, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions aptes à remettre en doute la capacité de la Commission de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus, dans notre rapport de vérification, d'attirer l'attention sur les informations financières afférentes et incluses ou, en cas d'inexactitude de ces données, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. De futurs événements ou situations pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser ses activités.
- évaluer la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers présentent, de manière à en donner une image fidèle, toutes les transactions et tous les événements sous-jacents.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour la vérification ainsi que pour les constatations significatives, notamment les anomalies importantes du contrôle interne que nous aurons cernées pendant l'audit.

Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
15 juillet 2022

Crowe Mackay LLP
Comptables agréés professionnels



Déclaration de responsabilité de la Direction

La Direction de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions est chargée de préparer les états financiers, les notes afférentes et les autres informations financières contenues dans le présent rapport.

La Direction prépare les états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien. Selon la Direction, ces états financiers illustrent fidèlement la situation financière et les résultats d'exploitation de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

Dans l'exercice de ses responsabilités, la Direction a élaboré et instauré un système de contrôles internes visant à raisonnablement garantir que les actifs de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions sont protégés contre toute perte et utilisation non autorisée et que les registres possèdent la fiabilité requise pour la préparation des états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un rapport de Crowe MacKay s.r.l., comptables agréés professionnels et vérificateurs de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Leur rapport décrit l'étendue de leur examen et leur opinion sur les états financiers.



Mark Ings
Directeur des Finances et de l'Administration
Commission du Nunavut chargée
de l'examen des répercussions



Karen Costello
Directrice générale
Commission du Nunavut chargée
de l'examen des répercussions

15 juillet 2022

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

État de la situation financière

As at March 31,

2022

2021

Actifs

Réels

Liquidités et quasi-espèces	5 284 989 \$	4 118 499 \$
Comptes-clients (note 6)	125 538	146 596
TPS à recevoir	82 054	83 865
Arrhes (note 7)	1 750	1 750
Dépenses payées d'avance (note 8)	65 820	140 672

5 560 151 4 491 382

Capital assets (Note 9)

2 689 067 2 856 304

8 249 218 \$ 7 347 686 \$

Passif

Réel

Comptes créditeurs et charges à payer	147 692 \$	138 365 \$
Dépôts en cas de dommages	7 225	9 550
Revenus reportés - base (note 10)	3 891 329	3 358 581
Revenus reportés - projets (note 11)	1 332 346	904 311
Salaires et avantages sociaux à payer (note 12)	227 037	144 932

5 605 629 4 555 739

Apports en immobilisations reportés (note 13)

2 679 623 2 842 576

8 285 252 7 398 315

Actifs nets (Déficit)

Actifs nets investis en immobilisations 9 444 13 728

Fonds pour le logement du personnel 62 570 43 691

Actifs nets non affectés (déficit) (108 048) (10 048)

(36 034) (50 629)

8 249 218 \$ 7 347 686 \$

Engagements (note 15)

Approuvé au nom du Conseil d'administration

M. Kavig Kalurag

Administrateur

Caroline Emied

Administrateur

État des résultats d'exploitation

For the year ended March 31,

Budget 2022

Réel 2022

Réel 2021

Revenu

Base	(Annexe A)	4 851 368 \$	3 986 723 \$	3 892 135 \$
Conseil du milieu marin du Nunavut- PARPA	(Annexe B)	-	154 370	160 318
CMMN – Symposium	(Annexe C)	27 809	12 623	-
Mine de diamants Jericho	(Annexe D)	111 513	80 452	40 488
Projet Doris North Project	(Annexe E)	146 631	77 903	96 294
Mine d'or Meadowbank	(Annexe F)	97 917	88 964	75 035
Vérification	(Annexe G)	34 980	21 243	37 486
Mine de fer Mary River	(Annexe H)	1 938 832	1 883 965	2 723 879
Mine d'or Meliadine	(Annexe I)	1 342 799	782 123	431 717
Hope Bay Phase II	(Annexe J)	101 344	82 318	99 298
Projet Back River	(Annexe K)	106 170	28 416	44 472
Évaluation environnementale stratégique	(Annexe L)	-	-	285
Projet de fosse Whale Tail	(Annexe M)	143 204	90 673	88 270
Projet routier à Grays Bay	(Annexe N)	363 316	119 108	266 078
Projet de logement 4-Plex	(Annexe O)	-	89 775	83 363
Projet de résidentiel à Bayview	(Annexe P)	-	111 495	90 330
Nunavut Marine Council DFO	(Annexe Q)	-	59 022	-
		9 265 883	7 669 173	8 129 447

Dépenses

Base	(Annexe A)	4 851 368 \$	3 986 723 \$	3 892 135 \$
Conseil du milieu marin du Nunavut- PARPA	(Annexe B)	-	154 370	160 318
CMMN – Symposium	(Annexe C)	27 809	12 623	-
Mine de diamants Jericho	(Annexe D)	111 513	80 452	40 488
Projet Doris North Project	(Annexe E)	146 631	77 903	96 294
Mine d'or Meadowbank	(Annexe F)	97 917	88 964	75 035
Vérification	(Annexe G)	34 980	21 243	37 486
Mine de fer Mary River	(Annexe H)	1 938 832	1 883 965	2 723 879
Mine d'or Meliadine	(Annexe I)	1 342 799	782 123	431 717
Hope Bay Phase II	(Annexe J)	101 344	82 318	99 298
Projet Back River	(Annexe K)	106 170	28 416	44 472
Évaluation environnementale stratégique	(Annexe L)	-	-	285
Projet de fosse Whale Tail	(Annexe M)	143 204	90 673	88 270
Projet routier à Grays Bay	(Annexe N)	363 316	119 108	266 078
Projet de logement 4-Plex	(Annexe O)	-	98 618	73 928
Projet de résidentiel à Bayview	(Annexe P)	-	83 773	95 394
Nunavut Marine Council DFO	(Annexe Q)	-	59 022	-
		9 265 883	7 650 294	8 125 076

Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses

- \$

18 879 \$

4 371 \$

État de l'évolution de l'actif net (Déficit)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,

	Non affectés	Fonds pour le logement du personnel	Investis en immobilisations	2022 Total	2021 Total
Solde début d'exercice	(108 048) \$	43 691 \$	13 728 \$	(50 629) \$	(55 000) \$
Excédent des revenus sur les dépenses	-	18 879	-	18 879	(4 371)
Apports en immobilisations reportés reçus	119 269	-	(119 269)	-	-
Achats d'immobilisations	(119 269)	-	119 269	-	-
Amortissement	-	-	(282 222)	(282 222)	(260 939)
Pertes provenant de la cession d'immobilisations-	-	-	(4 284)	(4 284)	-
Amortissements des apports en immobilisations reportés	-	-	282 222	282 222	260 939
Écart net	-	18 879	(4 284)	14 595	4 371
Solde fin d'exercice	(108 048) \$	62 570 \$	9 444 \$	(36 034) \$	(50 629)

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

	2022	2021
Liquidités fournies par (utilisées pour)		
Activités d'exploitation		
Reçues des bailleurs de fonds	8 437 703 \$	8 829 776 \$
Reçues des locataires	201 270	173 093
Reçues d'autres sources	13 853	-
Payées aux fournisseurs	(3 256 565)	(3 615 185)
Payées aux employés	(4 229 771)	(4 657 209)
	1 166 490	730 475
Activité financière		
Apports en immobilisations reportés	119 269	74 687
Activité d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(119 269)	(74 687)
Hausse des liquidités et des quasi-espèces	1 166 490	730 475
Liquidités et quasi-espèces début d'exercice	4 118 499	3 388 024
Liquidités et quasi-espèces fin d'exercice	5 284 989 \$	4 118 499 \$

1. Organisation et ressort

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la « Commission ») a été créée en vertu de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Elle est chargée d'évaluer et de surveiller sur les sites spécifiques et au niveau régional, les répercussions environnementales, culturelles et socio-économiques des propositions de mise en valeur et ce, en appliquant le savoir inuite traditionnel et les méthodes scientifiques reconnues d'analyse écosystémique. La Commission est exonérée d'impôt en vertu du sous-alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a classé la COVID-19 dans la catégorie des pandémies. Les effets économiques potentiels dans l'environnement de la Commission et dans les marchés mondiaux, dus à l'éventuelle interruption des chaînes d'approvisionnement et des mesures appliquées à différents paliers de gouvernement pour freiner la propagation du virus (comme les restrictions de voyages, l'arrêt des activités municipales et privées jugées non essentielles, l'imposition de la quarantaine et la distanciation sociale) se sont matériellement répercutés sur les activités de la Commission Board au cours de l'année financière 2021-2022.

Les voyages discrétionnaires, les réunions en présentiel, le perfectionnement professionnel et la formation ont été grandement interdits par des restrictions de santé publique imposées pendant la pandémie. Par conséquent plusieurs programmes ont connu d'importants surplus budgétaires. Les activités ont été principalement axées sur les obligations de la Commission prévues par la Loi. Mais d'autre part, l'obligation de louer de l'équipement supplémentaire pour faciliter la participation virtuelle des parties prenantes du Sud, a largement gonflé les coûts d'organisation des réunions qui ont alors excédé les montants budgétés.

Et enfin, les coûts d'honoraires ont été inférieurs au budget car des chercheurs et autres personnes incapables d'obtenir les permis requis au Nunavut ont dû annuler leurs demandes et n'ont pu se rendre sur le territoire pendant la majeure partie de l'année financière, ce qui s'est répercuté sur le nombre de projections. En ce qui a trait aux fonds disponibles pour la Commission, les organismes de financement ont décidé de continuer à financer les opérations de base et les audiences. La Commission n'a pas identifié de problèmes en ce qui a trait au financement continu à recevoir.

3. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada (CCSP). Ces principales conventions comptables sont ci-après détaillées :

(a) Instruments financiers

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada (CCSP). Ces principales conventions comptables sont ci-après détaillées :

Cette catégorie regroupe les liquidités et quasi-espèces, les comptes-clients, les arrhes, les comptes créditeurs, les charges à payer, les dépôts en cas de dommages, les salaires et les avantages sociaux à payer. Ils sont tout d'abord comptabilisés selon leur coût puis comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins l'éventuelle perte de valeur sur les actifs financiers :

Les coûts d'opération relatifs aux instruments financiers de la catégorie des coûts amortis sont ajoutés à la valeur comptable des instruments.

La dépréciation des actifs financiers de la catégorie des coûts amortis sont comptabilisés lorsque le montant de la perte est suffisamment précis et qu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont dépréciés à la valeur recouvrable nette et la dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats d'exploitation.

(b) Comptabilité par fonds

La Commission adopte la méthode de comptabilité par fonds et gère les fonds non affectés pour le logement du personnel et les fonds investis en immobilisation.

Fonds non affectés: Il s'agit de l'excédent des revenus sur les dépenses liées à l'exploitation générale de la Commission, à l'exception du logement du personnel et des acquisitions d'immobilisations.

Fonds pour le logement du personnel: Il s'agit de l'excédent des revenus sur les dépenses liés au projet de logement 4-Plex et au projet résidentiel à Bayview.

Fonds investis en immobilisations : Il s'agit des fonds ainsi investis moins l'amortissement accumulé, les comptes créditeurs et les charges à payer et les apports reportés liés aux immobilisations.

(c) Congés acquis et prestations de cessation d'emploi

La Commission a prévu une provision pour faire face à ses obligations concernant les futurs avantages sociaux inhérents aux services rendus par les employés jusqu'à la date de l'état de la situation financière. Par conséquent, la Commission s'est acquittée de ses obligations liées aux congés payés non utilisés et aux indemnités de départ. Ces montants sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis et ne font pas l'objet d'un financement distinct.

(d) Comptabilisation des produits

La Commission applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Ces apports non affectés sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si leur montant à percevoir a été raisonnablement estimé et si le recouvrement a été raisonnablement assuré. Les apports affectés sont comptabilisés comme produits dans l'année au cours de laquelle les dépenses afférentes ont été engagées.

Les fonds affectés non dépensés sont reportés. Si la Commission a respecté ses engagements au titre de l'accord de financement, tout solde restant sera affecté à la planification et à l'exécution des tâches et des responsabilités confiées à la Commission.

Les produits d'intérêts sont crédités lorsqu'ils sont acquis. Les revenus locatifs sont acquis lorsque les logements sont fournis.

Les apports liés à l'achat d'immobilisations sont reportés et comptabilisés comme produits, au même taux que les charges d'amortissement acquises pendant leur durée de vie utile.

(e) Immobilisations

Les biens immobiliers et l'équipement sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à l'exception des améliorations locatives et des logiciels qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée du bail, aux taux fixés à la note 9.

Au cours de l'année de l'acquisition, l'amortissement est calculé au prorata du nombre le plus proche du nombre de mois restants dans l'année.

Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de cession.

Les biens immobiliers et l'équipement acquis pendant l'année ne sont amortis qu'à partir de la date de leur utilisation.

(f) Liquidités et quasi-espèces

Les liquidités et les quasi-espèces sont composés d'encaisse et de dépôts bancaires.

(g) Incertitude de mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien, la Direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs, ainsi que divulguer les éventuels actifs et passifs à la date des états financiers et les montants actualisés des revenus et des dépenses pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les comptes faisant l'objet d'estimation et d'incertitude incluent: la provision pour créances douteuses, l'amortissement d'immobilisations corporelles et les apports liés aux immobilisations corporelles et ainsi que les indemnités de cessation d'emploi des employés qui quittent la Commission.

(h) Ventilation des dépenses

La Commission répartit les dépenses en fonction de l'Accord de contribution auquel elles se rapportent. Les dépenses sont tous les coûts directs liés à l'exécution de l'accord de contribution. Les coûts sont ensuite affectés à l'accord de contribution en fonction du montant réel de la dépense.

Les salaires et les avantages sociaux sont affectés aux accords de contributions, proportionnellement aux heures de travail passées à exécuter cette entente. Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux de chacun des employés affectés à chaque projet varie de 0 à 100%.

Les frais administratifs de bureau sont imputés aux accords de contribution qui autorisent cette imputation. Ces frais sont répartis selon le pourcentage de temps consacré par le personnel à l'exécution de ces accords de contribution.

(i) Coûts du régime de retraite

La Commission dispose d'un régime à cotisations déterminées qui assure des prestations de retraite et des avantages sociaux post-emploi aux employés. Le coût de ce régime de retraite à cotisations déterminées est comptabilisé selon la contribution requise par la Commission pendant chaque période. Ce régime de retraite est un régime multi-employeurs contributif à prestations déterminées qui couvre tous les employés admissibles.

4. Changements futurs de méthodes comptables

(a) Obligations liées à la mise hors services d'immobilisations, chapitre SP 3280

Ce chapitre établira la déclaration des obligations légales liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles. Il s'applique aussi aux exercices financiers commençant le 1er avril 2022. L'adoption anticipée est autorisée. La Direction a examiné la transition vers ce chapitre et a estimé qu'il n'y avait pas de répercussions.

(b) Revenus, chapitre SP 3400

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus tirés de transactions, incluant des obligation de performance, appelées les « opérations de contrepartie » et les revenus tirés de transactions sans obligation de performance, appelées « transactions sans contrepartie ». Ce chapitre s'applique aux exercices financiers commençant le 1er avril 2022, ou après. L'adoption anticipée est autorisée. La Direction a examiné la transition vers ce chapitre et a estimé qu'il n'y avait pas de répercussions.

5. Facilité de prêt à vue

La Commission dispose d'une facilité de prêt à la demande, renouvelable pour les besoins généraux de l'organisme avec la Banque Royale du Canada. Le plafond de cette facilité est de 185 000 \$. Tout solde impayé porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1%. Il n'y avait aucun solde impayé à la fin de cet exercice financier. Le prêt à vue est garanti par un contrat de sûreté générale visant tous les actifs de la Commission.

6. Comptes clients

	2022	2021
Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada		
Conseil du milieu marin du Nunavut - Symposium	15 000 \$	15 000 \$
Ministère des Transports du Canada	108 304	129 862
Comptes clients et autres produits à recevoir	2 234	1 734
	125 538 \$	146 596 \$

Au 31 mars 2022, il n'y avait pas de créances douteuses (2021 – 3 546 \$).

7. Arrhes

	2022	2021
Société d'énergie du Nunavut – arrhes pour l'installation du courant	1 750 \$	1 750 \$

8. Dépenses payées d'avance	2022	2021
Assurance	33 191 \$	26 787 \$
Forticare – Soutien informatique	32 039	42 570
Northern Employee Benefit Services	590	560
Frais de déplacements et d'inscription à la conférence IAIA	-	18 671
Salaires	-	20 768
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	-	31 316
	65 820 \$	140 672 \$

9. Immobilisations	2022	2021			
	Taux	Coûts	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Oeuvres d'art	0%	6 114 \$	- \$	6 114 \$	6 114 \$
Édifices	4%	2 923 426	579 592	2 343 834	2 441 493
Meubles et équipement	20%	399 631	272 554	127 077	162 127
Matériel informatique	50-55%	295 070	177 740	117 330	69 599
Améliorations locatives	5-15 S/L	675 433	580 721	94 712	176 971
		4 299 674 \$	1 610 607 \$	2 689 067 \$	2 856 304 \$

10. Revenus reportés – base	2022	2021
Financement de base	3 503 952 \$	3 008 581 \$
Conseil du milieu marin du Nunavut – Symposium - Annexe C	387 377	350 000
	3 358 581 \$	2 212 115 \$

11. Revenus reportés - projets	2022	2021
Projet de mine de diamants Jericho - Annexe D	30 921 \$	98 877 \$
Projet Doris North - Annexe E	68 856	40 040
Projet de mine d'or Meadowbank – Annexe F	11 658	59 903
Projet de mine d'or Meliadine - Annexe I	643 174	140 188
Hope Bay Phase II - Annexe J	21 130	29 774
Projet Back River Project - Annexe K	77 613	96 326
Fosse Whale Tail - Annexe M	345 123	311 344
Port et route à Grays Bay – Annexe N	133 871	127 859
	1 332 346 \$	904 311 \$

12. Salaires et avantages sociaux à payer	2022	2021
Retenue fédérales à la source – Agence du revenu du Canada	1 361 \$	6 089 \$
Temps accumulé et congés annuels	46 056	20 088
Cotisations sociales du Nunavut	12 547	15 317
Pensions et indemnités de déménagement	155 561	105 527
Versement NEBS	11 512	(2 089)
	227 037 \$	144 932 \$

13. Apports en immobilisations reportés

2022

2021

Solde d'ouverture	2,842,576 \$	3,028,828 \$
Ajouts	119 269	74 687
Amortissement	(282 222)	(260 939)
Solde de clôture	2 679 623 \$	2 842 576 \$

14. Dépendance économique

La Commission dépend du financement du gouvernement du Canada – Affaires autochtones et du Nord Canada, versé sous forme de contributions. La Direction estime que toute réduction ou altération de ce financement affecterait considérablement son exploitation.

15. Engagements

La Commission a conclu une convention de bail quinquennale pour ses immeubles d'exploitation avec une période de renouvellement de cinq ans, commençant le 1er avril 2014 et se terminant le 31 mars 2024. Le total des montants annuels des engagements de location, incluant les frais de gestion et d'exploitation (G.O), ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) s'élève à :

2023	294 258
2024	294 258
	588 516 \$

La Commission a conclu une convention de location d'équipement de bureau avec Xeros qui se termine le 16 novembre 2027. Les montants annuels des engagements de location s'élèvent à :

2023	\$ 12 128
2024	12 128
2025	12 128
2026	12 128
2027	12 128
Années suivantes	6 064
	66 704 \$

16. Cotisations de retraite

La Commission participe au Régime de retraite de NEBS qui est un régime de retraite à cotisations déterminées. Pratiquement tous ses employés ayant au moins une année de service y sont admissibles. Au 1er janvier 2021, le régime de retraite Northern Employee Benefits Services (NEBS) Plan avait un déficit de la valeur actuarielle des actifs nets par rapport à l'actuelle valeur actuarielle des prestations déterminées de 164 720 000 \$ sur une base de solvabilité et un ratio de solvabilité de 66.0% (2020 - 66.0%). Le rapport d'évaluation du 1er janvier 2022 ne contenait pas d'analyse de solvabilité qui n'a donc pas été effectuée.

Au 1er janvier 2022, et en vertu d'une évaluation à long terme, l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle des actifs nets par rapport à l'actuelle valeur actuarielle des prestations déterminées était estimé à 65 100 000 \$ - Ratio de financement 118.0%.

Le régime dessert 3 655 (2021 - 3 534) employés membres et 118 (2021 - 117) employeurs membres. Le paiement de tout déficit potentiel dans les paiements de cessation d'emploi est garanti être réglé dans les dix années suivantes ou moins, selon la situation du fonds. Depuis avril 2004, le Bureau du surintendant des institutions financières a exempté NEBS de l'obligation de se conformer à la Loi sur les normes de prestation de pension (LNPP). La solvabilité est calculée aux fins de détermination des obligations, uniquement en cas de liquidation d'un régime.

Le pourcentage des contributions demeure inchangé à 16% (8% des employés et 8% des employeurs) jusqu'à un maximum de gains ouvrant droit à pension de 183 838 \$ dès janvier 2021 et de 193 715 \$ dès janvier 2022, avec 16% de ce maximum s'élevant à 29 414 \$ (janvier 2021) et 30 994 \$ (janvier 2022), (soit 14,707 \$ à 15 497 \$ des employeurs et autant des employés.)

Les cotisations versées par la Commission à NEBS au cours de l'exercice financier totalisaient 239 200 \$ (2021 – 196 920) .

17. Instruments financiers

Les transactions portant sur des instruments financiers peuvent obliger une partie d'assumer ou de transférer à un tiers un ou plusieurs risques financiers décrits ci-après. Les informations requises fournissent des données qui aident les utilisateurs d'états financiers à évaluer l'ampleur du risque lié aux instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière que peut encourir l'une des parties d'une transaction quand l'autre partie n'a pu s'acquitter d'une obligation. La Commission est sujette à un risque de crédit représenté par ses actifs pour un montant total 5 412 277 \$ (2021 - 4 268 595 \$) La Commission est exposée à ce risque concernant ses liquidités, ses fonds retenus en fiducie et ses comptes débiteurs. Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

La Commission dépose ses liquidités et ses quasi-espèces dépassant le montant assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada dans des banques à charte sous réglementation fédérale.

La Commission a un risque de concentration. Ce risque survient en cas de défaut de paiement d'un client ayant plus de dix pour cent du solde total des comptes à recevoir. L'entreprise court alors un risque plus élevé. Les concentrations de risque de crédit touchent les groupes de contreparties ayant des caractéristiques économiques ou industrielles analogues et pour lesquelles les changements d'ordre économique ou autre, ont également une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Au 31 mars 2022, les comptes à recevoir de deux clients (deux en 2021) regroupaient 98% (2021 – 99%) du montant total de comptes à recevoir en souffrance. Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité survient quand la Commission ne peut rembourser aux créanciers ses obligations arrivées à échéance. La Commission a un risque d'illiquidité de 381 954 \$ (2021 - \$292,847 \$), pour ses comptes créditeurs et ses charges à payer ainsi que ses dépôts en cas de dommages, ses salaires et avantages sociaux à payer. Ce risque n'a pas varié depuis l'année précédente.

18. Virement interne

Au 31 mars 2022, 119 269 \$ (2021 - 74 687 \$) 74 687 \$ ont été transférés des fonds non affectés au fonds d'investissement en immobilisations afin de financer l'acquisition d'immobilisations.

19. Données comparatives

Les états financiers ont été reclassifiés le cas échéant pour se conformer à la présentation utilisée au cours de l'actuel exercice.

20. Opérations entre entités apparentées

Au cours de l'exercice financier, des honoraires et des frais de déplacement ont été payés aux membres du Conseil d'administration. Ces frais s'inscrivaient dans les activités normales de la Commission et ont été comptabilisés à la valeur d'échange.

21. Revenus par objet	Réel	Réel
Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2022	2021
Gouvernement du Canada		
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	7 242 468 \$	7 943 489 \$
Transport Canada	154 370	-
Pêches et Océans Canada	59 022	-
	7 455 860	7 943 489
Intérêt	12 043	12 265
Rental	201 270	173 693
	7 669 173 \$	8 129 447 \$

22. Dépenses par objet	Réel	Réel
Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2022	2021
Créance irrécouvrable (récupération)	(5 388) \$	500
Honoraires et rémunération du président et du Conseil	447 700	393 847
Réunions du Conseil	20 340	49 550
Formation des membres du Conseil	1 656	(6 732)
Déplacements - Conseil	677 247	848 469
Services de consultants	208 244	106 087
Location d'équipement	450 940	553 834
Transport de marchandises	62 980	50 689
Assurance	45 533	43 037
Intérêt et frais bancaires	9 019	10 288
Location de bureau et entretien ménager	302 508	307 121
Fournitures de bureau	85 659	123 428
Réparations et entretien	52 548	33 726
Frais professionnels	749 363	871 986
Sensibilisation de la population	91 432	90 526
Formation et déplacements du personnel	384 632	342 246
Téléphone et internet	56 769	49 840
Services publics	108 819	98 438
Salaires et avantages sociaux	3,900,293	4,158,195
	7 650 294 \$	8 125 075 \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE A

État des revenus et des dépenses – Base

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	4 851 368 \$	4 851 368 \$	4 783 161 \$
Intérêt	-	12 043	12 265
Revenus reportés - ouverture	-	3 008 581	2 212 115
Revenus reportés – virements de/à d'autres projets	-	(262 048)	(34 608)
Revenus reportés - clôture	-	(3 503 952)	(3 008 581)
Apports en immobilisations reportés	-	(119 269)	(72 217)
	4 851 368	3 986 723	3 892 135
Dépenses			
Administration	40 089	68 208	74 817
Frais administratifs	11 000	3 631	10 788
Honoraires - Conseil d'administration	270 238	210 485	160 278
Réunions - Conseil	16 500	12 813	24 239
Formation - membres du Conseil	50 000	6 239	(5 982)
Déplacements des membres de la Commission	211 171	45 794	105 351
Rémunération du président	98 666	86 106	85 577
Logiciels et équipement informatique	88 620	-	-
Services de consultants	130 190	133 960	73 522
Transport de marchandises	10 000	16 192	3 839
Assurance	46 388	45 533	43 037
Location de bureau et entretien ménager	303 849	288 533	290 327
Fournitures de bureau	25 000	47 107	22 741
Mobilier et équipement	5 000	-	-
Frais professionnels	176 535	168 921	177 090
Sensibilisation de la population	55 000	87 542	26 551
Formation et déplacements du personnel	300 401	60 888	42 391
Téléphone et Internet	54 400	56 769	49 840
Salaires et avantages sociaux	2 958 321	2 648 002	2 707 729
	4 851 368	3 986 723	3 892 135
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE B État des revenus et des dépenses – Conseil du milieu marin du Nunavut -PARPA

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenu			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	27 809 \$	104 152 \$	125 710 \$
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	50 218	34 608
	27 809	154 370	160 318
Dépenses			
Publicité	-	-	4 191
Administration	-	1 424	1 664
Honoraires - Conseil d'administration	-	750	-
Réunions	-	365	-
Frais professionnels	-	8 180	28 918
Traduction/interprétation	-	18 086	21 060
Déplacements	-	5 899	-
Salaires et avantages sociaux	27 809	119 666	104 485
	27 809	154 370	160 318
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE C État des revenus et des dépenses – Conseil du milieu marin du Nunavut

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada - Transport Canada	- \$	50 000 \$	- \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	350 000	-
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	200 000
Revenus reportés – solde de clôture	-	(387 377)	(350 000)
Dépenses			
Services de consultation	-	12 623	-
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE D
État des revenus et des dépenses – Mine de diamants Jericho

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	111 513 \$	12 496 \$	115 400 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	98 877	45 936
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	(21 972)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(30 921)	(98 877)
	111 513	80 452	40 487
Dépenses			
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	-
Réunions	2 150	-	317
Frais professionnels	1 000	158	5 593
Traduction/interprétation	18 200	-	-
Déplacements	13 046	780	-
Salaires et avantages sociaux	76 665	79 514	34 577
	111 513	80 452	40 487
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE E**
État des revenus et des dépenses – Projet Doris North

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	146 631 \$	106 719 \$	130 160 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	40 040	44 938
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	(38 764)
Revenus reportés – solde de clôture	(59 903)	(68 856)	(40 040)
	146 631	77 903	96 294
Dépenses			
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	-
Dépenses pour les réunions	1 075	-	316
Frais professionnels	500	-	1 333
Traduction/interprétation	18 200	650	3 417
Déplacements	9 470	1 737	-
Salaires et avantages sociaux	116 934	75 516	91 228
	146 631	77 903	96 294
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE F
État des revenus et des dépenses – Projet de mine d'or Meadowbank

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	97 917 \$	40 719 \$	130 933 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	59 903	44 477
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	(40 472)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(11 658)	(59 903)
	97 917	88 964	75 035
Dépenses			
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	-
Dépenses pour les réunions	1 075	-	2 340
Frais professionnels	4 970	-	-
Traduction/interprétation	18 200	12 878	15 972
Déplacements	5 758	2 286	4 189
Salaires et avantages sociaux	67 462	73 800	52 534
	97 917	88 964	75 035
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE G
État des revenus et des dépenses - Vérification

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	34 980 \$	34 980 \$	30 731 \$
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	(13 737)	2 561
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	-	4 194
	34 980	21 243	37 486
Dépenses			
Frais professionnels	18 000	21 243	37 486
Déplacements	16 980	-	-
	34 980	21 243	37 486
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE H
État des revenus et des dépenses - Projet de mine de fer Mary River

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	1 938 832 \$	1 726 319 \$	2 046 312 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	-	609 024
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	157 646	71 013
Revenus reportés – solde de clôture	-	-	(609 024)
Apports en capital reportés	-	-	(2 470)
	1 938 832	1 883 965	2 723 879
Dépenses			
Publicité	-	-	32 321
Honoraires - Conseil d'administration	22 698	43 177	55 410
Déplacements des membres de la Commission	43 911	525 425	-
Dépenses pour les réunions	198 600	393 193	1 271 900
Frais professionnels	356 000	291 285	483 302
Traduction/interprétation	156 200	83 540	-
Déplacements	688 230	260 242	304 905
Salaires et avantages sociaux	473 193	287 103	576 041
	1 938 832	1 883 965	2 723 879
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE I
État des revenus et des dépenses – Projet de mine d'or Meliadine

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	1 342 79 \$	1 285 109 \$	1 087 055 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	140 188	39 651
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	(554 801)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(643 174)	(140 188)
	1 342 799	782 123	431 717
Dépenses			
Publicité	20 000	3 890	27 462
Honoraires - Conseil d'administration	47 030	23 264	15 765
Déplacements des membres de la Commission	93 435	181 899	69 679
Dépenses pour les réunions	176 250	115 410	84 623
Frais professionnels	270 600	88 804	45 205
Traduction/interprétation	83 200	75 890	70 166
Déplacements	248 006	49 808	43 836
Salaires et avantages sociaux	404 278	243 158	74 981
	1 342 799	782 123	431 717
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE J**
État des revenus et des dépenses - Hope Bay Phase II

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	101 344 \$	73 674 \$	\$ 127 492 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	29 774	42 544
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	(40 964)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(21 130)	(29 774)
	101 344	82 318	99 298
Dépenses			
Publicité	-	-	-
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	-
Déplacements des membres de la Commission	-	4 806	-
Dépenses pour les réunions	1 075	-	45 214
Frais professionnels	500	-	-
Traduction/interprétation	18 200	-	3 417
Déplacements	9 470	2 496	-
Salaires et avantages sociaux	71 647	75 016	50 667
	101 344	82 318	99 298
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE K
État des revenus et des dépenses - Projet Back River

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	106 170 \$	9 703 \$	113 988 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	96 326	46 409
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	(19 599)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(77 613)	(96 326)
	106 170	28 416	44 472
Dépenses			
Publicité	-	-	-
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	1 750
Déplacements des membres de la Commission	-	-	-
Dépenses pour les réunions	2 150	-	316
Frais professionnels	1 000	-	1 766
Traduction/interprétation	18 200	-	6 063
Déplacements	14 470	759	-
Salaires et avantages sociaux	69 898	27 657	34 577
	106 170	28 416	44 472
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE L
État des revenus et des dépenses - Évaluation stratégique environnementale

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Revenus reportés – solde d'ouverture	- \$	- \$	81 377 \$
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	67 921	(81 092)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(67 921)	-
	-	-	285
Dépenses			
Traduction/interprétation	-	-	285
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE M**
État des revenus et des dépenses – Fosse Whale Tail

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	143 204 \$	124 452 \$	115 110 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	311 344	37 241
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	247 263
Revenus reportés – solde de clôture	-	(345 123)	(311 344)
	143,204	90,673	88,270
Dépenses			
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	-
Déplacements des membres de la Commission	-	-	1 222
Dépenses pour les réunions	1 075	-	2 340
Frais professionnels	500	267	-
Traduction/interprétation	18 200	13 813	15 972
Déplacements	10 228	2 285	3 839
Salaires et avantages sociaux	112 749	74 308	64 897
	143,204	90,673	88,270
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE N
État des revenus et des dépenses – Projet routier à Grays Bay

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	363 316 \$	125 120 \$	- \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	127 859	218 673
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	175 264
Revenus reportés – solde de clôture	-	(133 871)	(127 859)
	363 316	119 108	266 078
Dépenses			
Publicité	20 000	-	-
Déplacements des membres de la Commission	7 231	-	-
Dépenses pour les réunions	10 600	-	5 514
Frais professionnels	43 400	466	-
Traduction/interprétation	26 000	-	-
Déplacements	12 424	4 763	-
Salaires et avantages sociaux	243 661	113 879	260 564
	363 316	119 108	266 078
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE O
État des revenus et des dépenses - Projet de logement 4-Plex

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Location	- \$	89 775 \$	83 363 \$
Dépenses			
Bail - immobilier	-	1 050	1 050
Salle des machines	-	12 451	12 380
Services municipaux	-	40 560	32 704
Gestion des biens	-	7 456	9 662
Services publics	-	8 785	10 329
Salaires et avantages sociaux	-	28 316	7 803
	-	98 618	73 928
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	(8 843) \$	9 435 \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE P**
État des revenus et des dépenses - Projet résidentiel à Bayview

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenu			
Location	- \$	111 495 \$	90 330 \$
Expenses			
Bail immobilier	-	1 522	1 522
Salle des machines	-	9 925	11 001
Services municipaux	-	38 235	37 291
Gestion des biens	-	7 335	10 051
Services publics	-	16 630	18 114
Salaires et avantages sociaux	-	10 126	17 415
	-	83 773	95 394
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	27 722 \$	(5 064) \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE Q
État des revenus et des dépenses – Nunavut Marine Council DFO

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Gouvernement du Canada – Pêches et Océans Canada	- \$	59 022 \$	- \$
Dépenses			
Services de consultants	-	59 022	-
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$



ᓄᓇᓂᓴᑦ ᐱᓇᑎᓕᓚᓴᑦᐅᓕ ᑲᑎᓚᓴᑦᑎᓕ

ᓂᓴᑎᓴᑎᓴᑦᑎᓴᑦ, ᑎᑎᓴᑎᓴᑦᑎᓴᑦᐅᓕᑎᓴᑦ ᑎᑎᓴᑎᓴᑦᐅᓴᑦ 1360,
ᐱᓴᑎᓴᑎᓴᑦᑎᓴᑦ, ᓄᓇᓂᓴᑦ X0B 0C0
ᐱᓴᑎᓴᑦᑎᓴᑦᑎᓴᑦᐅᓕ ᐅᓴᑎᓴᑎᓴᑦ: 1-866-233-3033
ᐅᓴᑎᓴᑎᓴᑦ: 1-867-983-4600
ᓴᑎᓴᑎᓴᑦ: 1-867-983-2594
ᓴᑎᓴᑎᓴᑦᑎᓴᑦ: info@nirb.ca
ᓴᑎᓴᑎᓴᑦᑎᓴᑦ ᐱᓴᑎᓴᑦᑎᓴᑦᑎᓴᑦ: www.nirb.ca

Nunavumi Avatilikiyin Katimayin

Munariyaa: Tukimuaqtittiyi, Titiqqiqivia 1360,
Iqaluktuuttiaq, Nunavunmi X0B 0C0
Aketomik Hivayaota: 1-866-233-3033
Hivayaota: 1-867-983-4600
Kayumiktokun: 1-867-983-2594
Qaritauyakkun: info@nirb.ca Qunniakhaq: www.nirb.ca

Nunavut Impact Review Board

c/o Executive Director, P.O. Box 1360,
Cambridge Bay, NU X0B 0C0
Toll Free: 1-866-233-3033
Telephone: 1-867-983-4600
Facsimile: 1-867-983-2594
Email: info@nirb.ca Website: www.nirb.ca

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

a/directeur général, B.P. 1360,
Cambridge Bay, NU X0B 0C0
Sans frais : 1-866-233-3033
Téléphone : 1-867-983-4600
Télec. : 1-867-983-2594
Courriel : info@nirb.ca Site Web : www.nirb.ca

